

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mercredi 5 novembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Isabelle Brunier, Catherine Gaillard, Laetitia Guinand*, *MM. Christian Lopez Quirland, Jean Sanchez* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 octobre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 novembre, mercredi 5 novembre et lundi 10 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) organisera une matinée publique d'information sur la gestion des arbres, le samedi 8 novembre de 9 h à 13 h au parc Bertrand. La presse l'a annoncé aujourd'hui. Vous êtes toutes et tous invités, de même que les téléspectateurs qui nous regardent. Au programme, il y aura des animations scientifiques, des démonstrations techniques et une présentation de ce plan de gestion des arbres. Il me semblait important d'en informer l'ensemble du Conseil municipal – les chefs de groupe sont déjà au courant – car il sera question des élagages, des coupes d'arbres, des replantations, etc. Je souhaite que la population intéressée puisse participer à cette matinée, surtout une lectrice de la *Tribune de Genève* qui nous «astique» régulièrement dans les colonnes de ce journal à propos des arbres!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je voudrais faire une déclaration. J'aimerais revenir sur la séance houleuse, tapageuse, d'hier soir, où cette assemblée a montré une bien piètre image de la représentation politique – image que je n'hésite pas à qualifier de navrante. C'est une assemblée où l'on ne débat plus, parce que l'on ne s'entend plus, où la raison laisse la place à l'émotion débordante, où les tergiversations des uns, des unes et des autres sur les procédures deviennent monnaie courante, où l'on remet chaque fois toutes les décisions en question, où la prise de parole sur la vision procédurière supplante largement la prise de parole sur la vision politique de nos débats, où l'on n'avance plus...

Je me refuse à poursuivre dans ce sens. Je l'ai dit lors de mon élection à cette fonction dont vous m'avez fait l'honneur: je ferai tout mon possible pour assurer la gestion du Conseil municipal, avec l'aide du bureau dont je tiens à saluer le travail, le temps consacré à cet objectif et les réflexions en vue d'un meilleur fonctionnement de notre parlement. Nous devons donner une autre image du politique et consacrer sereinement notre énergie à nos travaux.

Je n'accepterai plus ces débordements, d'où qu'ils viennent. Je souhaite que le Conseil municipal se reprenne, que la population puisse en avoir une image positive et que nous nous montrions capables de nous écouter, de nous respecter, de mener un débat d'idées en défendant, chacun et chacune, les valeurs auxquelles nous croyons, dans un esprit constructif et parfaitement démocratique. Je ne doute pas que nous y parviendrons. Je vous remercie.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Une question m'a été posée hier sur les travaux en cours à l'avenue Krieg. Ma réponse sera très courte: les maîtres d'œuvre sont les Services industriels de Genève (SIG) pour l'eau et le gaz, et Swisscom. Ces travaux devraient être terminés au milieu du mois de décembre 2008, mais nous n'en avons pas encore reçu confirmation de la part des SIG.

M. Buschbeck m'a posé une question à propos des bacs à fleurs du chemin des Ouches et de la rue Camille-Martin, dont il pensait que nous les enlèverions. La réponse est un peu longue, car elle détaille bien la position du Conseil administratif. Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, depuis le printemps 2008, ont mené une réflexion sur l'installation des bacs à fleurs en milieu urbain. En effet, le SEVE rencontrait des difficultés dans l'entretien et l'arrosage de ces bacs, en raison de leur éparpillement sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, les plantations en bac sont particulièrement gourmandes en eau – vous le savez, Monsieur Buschbeck – ce qui est contraire aux principes du développement durable. Enfin, leur utilisation comme élément de modération du trafic, notamment dans les zones 30 km/h, pose parfois des problèmes de visibilité et les rend particulièrement vulnérables aux chocs des véhicules.

Un inventaire exhaustif réalisé par les deux services susmentionnés, qui dépendent respectivement du département de M. Tornare et du mien, ainsi que la visite de tous les sites concernés ont permis d'identifier les bacs à fleurs qui pouvaient être supprimés sans remettre en cause l'aménagement de la rue et sa fonctionnalité.

Le chemin des Ouches et la rue Camille-Martin comptent 27 bacs, dont il a été constaté que plusieurs n'ont aucune fonction de modération du trafic, mais sont uniquement décoratifs. Dans l'ensemble, ce quartier est très vert, car il comporte jardins privés, haies, chemins arborisés et plates-bandes sur le domaine public. La plupart des bacs à fleurs, très abîmés, nécessitent une réfection.

Pour ces raisons, la suppression de certains bacs a été programmée. Elle sera coordonnée avec une réfection des bacs maintenus. Il s'agit donc bien d'une réflexion liée à l'entretien tant des plantations que du mobilier urbain. Aucune suppression ne remettra en cause la modération du trafic telle qu'elle a été instaurée. Il n'est globalement pas prévu que les bacs enlevés soient remplacés par d'autres éléments, si ce n'est par un potelet déplacé ici ou là.

D'autres sites sont également concernés par des suppressions de bacs, toutes envisagées dans le même esprit de respect de la qualité de l'aménagement et du maintien de la fonction de modération du trafic. Ces cas seront cependant peu

nombreux, le site des Ouches étant celui qui concentre la plus grande quantité de bacs à fleurs sur le territoire municipal.

J'espère avoir répondu de manière exhaustive à votre question, Monsieur Buschbeck.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je demande un peu de silence et d'attention aux réponses du Conseil administratif. Cela me semble primordial: vous posez des questions, en connaître la réponse devrait ensuite vous aider d'un point de vue politique.

M. Manuel Tornare, maire. Je suis heureux de la réponse conjointe de nos deux départements à propos des bacs à fleurs, Monsieur Pagani, car cela fait près de huit ans que je tiens ce discours: ces bacs ne peuvent pas être utilisés comme obstacles aux voitures, je trouve que telle n'est pas leur mission, ni celle de la nature en ville...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai dit le contraire!

M. Manuel Tornare. Mais vous avez dit, dans la réponse conjointe de nos deux départements, que nous essaierions d'enlever les bacs les plus disgracieux, ce dont je vous remercie. Je vous ai compris! J'ai été professeur de français...

J'aimerais répondre à M^{me} Patricia Richard au sujet des distributeurs de billets pour les cartes EC. Nous avons englobé dans notre réponse les centres sportifs de Vernets et de Varembe. Dans un mois, ces deux piscines seront pourvues de lecteurs de cartes EC pour le paiement des abonnements. La procédure est en cours, de même que les négociations avec le Service de la comptabilité de la Ville de Genève. Cela aura pris un certain temps, et nous vous prions de nous en excuser, mais ce sera fait dans un mois.

M^{me} Wenger m'a posé une question à propos de la FASE (Fondation pour l'animation socioculturelle), à laquelle j'ai répondu par écrit. Je propose, par gain de temps, de distribuer une copie de cette réponse aux chefs de groupe et de la faire figurer au *Mémorial*.

Réponse à la question orale de Madame Salika Wenger « Qui porte la responsabilité de la crise financière de la FASE et quelle est la position de Conseil administratif par rapport aux centres de loisirs et maisons de quartiers ? »

Introduction

La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) a été constituée en 1998 en remplacement de la commission cantonale consultative des centres de loisirs et de rencontres. Jusqu'en 1998, c'est le service des loisirs de la jeunesse, rattaché à l'office de la jeunesse, au sein du département de l'instruction publique, qui gérait les subventions accordées à ces centres, s'agissant de la participation de l'Etat. Les communes, de leur côté, attribuaient leurs propres subventions aux centres en question.

Depuis 1998, la contribution financière des communes genevoises a très fortement augmenté puisque l'augmentation atteint 137%, passant de 5'348'000 F, en 1998, à 12'278'000 F, en 2008. La contribution du canton a elle aussi augmenté sensiblement (plus 73%), en évoluant de 10'701'000 F en 1998 à 18'465'000 F en 2008.

Contributions de la Ville de Genève

En 2007, la Ville de Genève a versé une subvention de 5'600'000 F à la FASe. Cette somme couvre une partie des salaires des animateurs et moniteurs et la totalité des salaires du personnel administratif et techniques des 15 maisons de quartier situées en Ville de Genève.

A cela il convient d'ajouter les subventions d'animation versées directement aux associations pour un montant de 2'360'000 F. Si l'on tient compte en plus des loyers, de différents travaux, des frais d'énergie et des équipements, une somme de 11'260'000 F a été consacrée en 2007 par la Ville de Genève aux maisons de quartier.

Organisation du Conseil de Fondation

En vertu de l'article 11 de la loi relative aux centres de loisirs et à la Fondation pour l'animation socioculturelle (J 6 11), le Conseil de fondation, constitué de dix-sept membres au plus, compte un nombre égal de représentants du canton et des communes, des représentants des comités des centres et des représentants du personnel.

La loi a omis de préciser que les représentants du canton et des communes devaient être majoritaires au sein du conseil.

C'est ainsi que les statuts, établis sur la base de la loi, prévoient un conseil de fondation de dix-sept membres où les représentants du canton et des communes sont huit et les représentants des comités des centres et du personnel sont neuf.

Au plan organisationnel, le conseil a, dès l'origine, délégué des compétences aux centres de loisirs, notamment en matière de ressources humaines. Dès lors, même si la FASE est l'employeur et qu'elle gère les salaires, du fait de cette délégation, le secrétariat général de la FASE a beaucoup de peine à jouer ce rôle d'employeur.

Dans cette situation, les employés se regroupent en position de juge et partie qui dessert, in fine, leurs propres intérêts.

Position concertée entre Communes et Canton

Depuis quelques temps déjà, les représentants des communes et du Canton siégeant au Conseil de Fondation et dans les différentes commissions de la FASE ont rendu attentif le conseiller d'Etat Charles BEER à un certain nombre de dysfonctionnements dont le dernier était le refus, par les représentants des associations et du personnel, d'un plan d'économies.

Ces dysfonctionnements ne sont pas d'ordre financier (déficit de 400'000 F sur un budget de plus de 30'000'000 F), mais plutôt d'ordre organisationnel et fonctionnel. En fait, la FASE, de par son statut légal et les normes cantonales, n'a pas le droit de voter un budget déficitaire.

C'est ainsi, **et d'un commun accord avec toutes les communes** que le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres (J 6 11). Cette modification **consiste à donner de manière formelle et explicite la majorité** au sein du Conseil de Fondation aux représentants des communes et de l'Etat.

Au vu de ce changement important de la FASE, les statuts doivent être revus. La loi actuelle dispose que ces derniers doivent être annexés à la loi. Or, la FASE a besoin de temps, évalué à six mois au moins, pour négocier la réorganisation interne qui s'annonce dans un climat de partenariat, auquel toutes les parties sont attachées.

C'est parce qu'il n'est pas possible de revoir immédiatement les statuts que la proposition est faite de supprimer l'obligation de les annexer à la loi. En revanche, ainsi que le précise la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1958 (A 2 25), à son article 2, les statuts devront faire l'objet, dès leur adoption, d'une approbation par le Grand Conseil.

Conclusion

Autant la nécessité de réformer le modèle actuel de gouvernance de la FASE est largement reconnue, y compris par le Conseil administratif, autant la volonté du Conseil d'Etat de passer en procédure d'urgence cette modification non négligeable de la loi a évidemment braqué les centres de loisirs et ne favorise pas une décision partenariale de cette réforme.

Cette manière de faire risque de poser quelques problèmes en créant une certaine insécurité juridique durant la période de transition. En réalité, le Conseil administratif souhaite mener un débat plus large sur l'avenir du modèle des maisons de quartier, de manière concertée avec tous les acteurs.

Questions orales

Il faut développer le rôle des maisons de quartier axé sur la proximité et l'ouverture sur el quartier en réseau avec les autres intervenants publics et associatifs, tout en imaginant que les activités liées à l'encadrement parascolaire des enfants soient gérées différemment, par exemple dans le cadre d'un GIAP réformé.

Il faut toutefois donner ses chances à ce changement de loi afin de ramener un peu de sérénité à la FASE. Son fonctionnement, notamment en termes de gestion des ressources humaines, doit être entièrement revu et amélioré. Il doit permettre aux bénévoles des associations de jouer leur véritable rôle de partenaires dans notre politique de proximité, à savoir servir de relais entre les quartiers et les pouvoirs publics.

En aucun cas il ne faut viser un démantèlement du pouvoir associatif; l'augmentation constante des ressources mises à disposition le prouve. Si la politique cantonale met la priorité sur les actions en faveur des enfants et de la jeunesse, la Ville de Genève a toujours favorisé des actions en faveur de tous les publics et classes d'âge. Les maisons de quartier doivent être des maisons citoyennes, ouvertes à toute la population.

Plus que jamais, le texte inscrit dans la Convention qui lie la Ville de Genève et la FASE (17 septembre 2004) est d'actualité :

"La politique d'animation socioculturelle et socio-éducative de la Ville de Genève s'inscrit dans sa politique sociale. Cette dernière prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes des uns et des autres, du plus petit au plus grand.

C'est dans ce sens que la Ville de Genève entend favoriser toute action allant dans le sens du renforcement du tissu social. L'action socioculturelle menée par les maisons de quartier et les associations conventionnées constitue un des maillons principaux de cette politique sociale de proximité.

Les maisons de quartier doivent stimuler l'action citoyenne. Des actions collectives et communautaires, impliquant le travail en réseau avec les partenaires administratifs, institutionnels et associatifs sont indispensables. Pour ce faire elles mettent sur pied des programmes d'activités conviviaux et intergénérationnels. Elles veillent ainsi à assurer la prévention de l'exclusion, un accompagnement éducatif et un suivi qui favorisent le respect des personnes, des biens et de soi-même, ainsi que l'intégration, le dialogue et l'échange.

Comme indiqué dans la charte cantonale, les maisons de quartier aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie du quartier et de la cité par la réalisation de projets collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en

consultation par les instances publiques. Les maisons de quartier contribuent à la communication dans les deux sens, entre les habitants et les pouvoirs publics ; à cet égard, ils agissent comme des relais d'information.

Par sa politique sociale de proximité, la Ville de Genève entend également témoigner de son soutien à l'action associative là où le relais associatif est indispensable à l'adéquation des besoins du quartier et des moyens mis à disposition."

Genève, le 5 novembre 2008

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first name and a surname. The first name appears to be 'Marie' written in a cursive script. The surname is written in a more blocky, capital-letter style, possibly 'Marie' or 'Marie'.

4. Motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M^{mes} Andrienne Souter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire» (M-830)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les 68 milliards d'argent public mis à la disposition de l'UBS sans consultation démocratique ni contrepartie sérieuse;
- le refus du Conseil fédéral de garantir jusqu'à 100 000 francs l'argent déposé par tout un chacun dans les banques en Suisse;
- les incessants reports de charges de la Confédération vers les cantons et les communes;
- la perspective de collectivisation pleine et entière du marché bancaire suisse comme peu vraisemblable,

le Conseil municipal demande, par l'intermédiaire du Conseil administratif, à ses deux représentants siégeant au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève de s'opposer fermement au «code d'honneur» proposé dimanche 2 novembre 2008 par la Banque nationale suisse aux banques cantonales et visant à limiter la fuite des clients de l'UBS vers les banques cantonales.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, chers collègues, nous traversons une période de crise au cours de laquelle les dogmes ultralibéraux et ultradominants sont remis en question. Combien de fois la gauche et les socialistes ont-ils été qualifiés de dinosaures, d'espèce en voie de disparition, du seul fait que nous nous permettions, à des degrés divers selon les sensibilités, de mettre en doute la prétendue infaillibilité du marché, sa capacité à réguler tous les pans de l'économie et de la société? Combien de fois avons-nous été traités de dinosaures et d'espèce en voie de disparition, du seul fait que nous remettions en question la capacité du marché à s'autoréguler? Toujours moins d'Etat, d'aides, d'intervention, pas de cadre normatif, pas de règles, pas d'intrusion de dimension éthique, sociale... Le moins possible, le moins d'Etat. C'est ainsi, nous disait-on – et ainsi seulement – que le meilleur d'un point de vue individuel et collectif sera atteint.

¹ Annoncée, 2222. Motion d'ordre, 2249.

Parmi ses plus arrogants défenseurs, ce discours comptait notamment d'anciens dirigeants d'une grande banque suisse dont la survie et le redressement ne tiennent aujourd'hui qu'à l'intervention de l'Etat. Or, c'est précisément de l'intervention des collectivités publiques que la motion M-830 traite.

Dès le début de la crise bancaire, cet été, le Parti socialiste a appelé à un sauvetage d'UBS, simplement parce qu'il en va de la place bancaire suisse, mais également de l'économie réelle de notre pays, c'est-à-dire des salariés, de celles et de ceux qui se lèvent le matin pour aller travailler et qui assument leurs responsabilités en fonction du salaire qui leur est octroyé.

Tardivement – c'est le moins que l'on puisse dire – la Confédération et la Banque nationale suisse ont fini par réagir mais, à la différence de la plupart des autres pays, elles l'ont fait en donnant à UBS 68 milliards de francs d'argent public, et cela sans consulter les Chambres fédérales et sans la moindre contrepartie sérieuse. Même les Etats-Unis, encore sous l'administration républicaine, ne se sont pas permis d'agir ainsi! Aucun engagement n'a été pris – contrairement à d'autres pays – sur la révision du système de salaires et des bonus, alors que tout le monde s'accorde à dire que c'est sans doute l'une des causes de cette crise – et si ce n'en est pas une, c'est en tout cas un facteur aggravant.

Pas la moindre contrepartie non plus en échange de l'utilisation de l'argent des contribuables pour sauver les meubles. On retrouve là ce bon vieil adage de nationalisation des pertes, sans aucun engagement sur les bénéfices à venir de la banque, puisque la Confédération et la Banque nationale suisse se sont refusées – à la différence de la plupart des autres pays, là aussi – à devenir actionnaires de cette société à laquelle elles consacraient de l'argent – 68 milliards de francs, je le répète! Enfin, à ce jour, la Confédération s'est refusée à garantir l'épargne de tout un chacun jusqu'à 100 000 francs.

Ce mauvais plan – peut-être le plus mauvais proposé par un pays occidental concerné par la crise – n'a absolument pas rassuré les clients d'UBS, qui ne sont pas dupes. La plupart d'entre eux sont dégoûtés par cette manière de procéder et ce plan de sauvetage. La fuite des clients d'UBS ne cesse pas, comme le relate la presse de ces derniers jours.

Mesdames et Messieurs, vous comprendrez donc la colère des socialistes, lorsque nous avons appris, dimanche dernier, que la Banque nationale suisse – la banque centrale – demandait aux banques cantonales d'établir un code d'honneur afin de mettre un terme à l'hémorragie des clients d'UBS. En d'autres termes, fidèle à sa tradition de report de charges vers les cantons et les communes, face à ces manquements de ses propres politiques, la Confédération demande aux banques cantonales, en substance, de ne plus accueillir les clients d'UBS. Tout cela sans mentionner du tout les clients qui, libres, préfèrent cautionner des institutions bancaires cantonales ou privées.

Motion: solidarité interbancaire

Il est donc hors de question – tel est le sens de la motion M-830 – que la Banque cantonale de Genève (BCGe), notre banque cantonale, paie pour les manquements de la Confédération, manquements dont les raisons ne sont très certainement pas à trouver du côté d'un manque de compétences de la Confédération, de la Banque nationale suisse et de la Commission fédérale des banques, mais – je livre ici une interprétation qui m'est toute personnelle – davantage du côté du financement des partis qui ont décidé de ce plan de sauvetage.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal ayant deux représentants au conseil d'administration de la BCGe, je vous propose de leur demander de s'opposer à ce scandaleux code d'honneur avancé par la Banque nationale suisse et qui n'a toujours pas fait l'objet d'un quelconque démenti jusqu'à ce jour.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, l'urgence de la motion M-830 ayant été approuvée par la majorité du Conseil municipal, il m'appartient de vous donner la position de notre parti. Je le ferai en trois points, en m'abstenant de critiques quant aux considérants erronés, à caractère politiquement orienté et hors sujet, de cette motion.

Premièrement, il n'existe pas de mandat impératif pour les délégués du Conseil municipal dans les divers organismes où ce dernier désigne des représentants. Deuxièmement, si la motion M-830 devait être acceptée – ce que je déplorerais – un précédent fâcheux serait ainsi créé, avec pour effet de politiser les organismes dans lesquels on doit avant tout se préoccuper de gestion dans le strict respect de la légalité, faut-il le rappeler.

Troisièmement, nous vous rendons attentifs au fait que, lors des difficultés de la BCGe – lesquelles étaient survenues hors du contexte de la crise actuelle, je le souligne – le Canton a été amené à intervenir pour sauver cet établissement en créant une fondation distincte et indépendante pour les actifs pourris – et non pas «toxiques», ce terme étant ici un anglicisme – la fameuse fondation surnommée avec pertinence «fondation des casseroles». Les autres établissements financiers ne se sont pas ingérés dans ce processus. C'est pourquoi, réciproquement, il n'est pas concevable que l'on veuille voir aujourd'hui adopter une attitude partisane et hostile envers une banque aussi impliquée et imbriquée dans notre économie que l'est UBS, et envers ceux qui y travaillent.

Ce sont là les trois raisons essentielles qui nous poussent à refuser cette motion. Je vous remercie de votre écoute attentive.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je serai malheureusement relativement brève car, comme certains le savent, je suis employée d'UBS. En effet, les libéraux ont une certaine éthique concernant le respect de l'article 30 du Conseil municipal, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans cette enceinte.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous tenir au courant d'un fait que d'aucuns semblent ignorer: ce matin, le Conseil fédéral a fait une annonce dans laquelle il a indiqué qu'il comptait relever la garantie des épargnants à 100 000 francs, que ces mesures seraient examinées par les Chambres fédérales à la session d'hiver, et qu'elles seraient alors déclarées urgentes, valables immédiatement du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2010. Par ailleurs, le fonds constitué par les banques passe de 4 à 6 milliards de francs.

C'est dire si la motion urgente M-830 déposée hier par le groupe socialiste n'a qu'un but, un but politique, qui ne vise pas à protéger les épargnants, à garantir l'économie et à assurer un climat serein à Genève, mais qui vise à déstabiliser l'une des plus grandes banques suisses, à mettre en péril les 3000 emplois qu'elle garantit à Genève, à faire en sorte que les clients d'UBS se sentent encore moins en sécurité qu'actuellement.

Je n'ajouterai qu'une seule phrase, Monsieur le président: si, demain, UBS coule, la BCGe ne vaut plus rien! Je pense qu'il est très important de le rappeler à chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs. Pour ces raisons et pour celles qui seront exposées tout à l'heure par d'autres libéraux, nous refuserons bien évidemment la motion M-830.

M. Olivier Fiumelli (R). Les radicaux souhaitent remercier le groupe socialiste. En effet, comme l'a dit M^{me} Fontanet, nous avons appris ce matin que le Conseil fédéral avait déposé un message au Parlement, dans lequel il explique les nombreuses mesures qu'il a prises pour répondre à la motion du groupe socialiste! Si j'ai bien compris, le Conseil fédéral l'a lue attentivement, hier soir, et il s'est empressé ce matin de prendre toutes sortes de mesures qui y répondent précisément...

Mais parlons sérieusement! La motion socialiste M-830 a vraiment de quoi surprendre. Si ce n'est pas du populisme de bas étage, je ne sais pas ce que c'est! Tout d'abord, comme je l'ai dit hier soir lors du débat sur l'urgence, elle ne se base sur rien, si ce n'est un article paru dans la presse de dimanche avec une interview du vice-président de la Banque nationale suisse, qui a simplement fait son travail en répondant aux questions du journaliste.

Je rappelle que la Banque nationale suisse est chargée de la politique monétaire de notre pays et que, à ce titre, elle doit s'occuper de la cohérence du sys-

Motion: solidarité interbancaire

tème; elle doit notamment s'assurer que le marché des prêts interbancaires fonctionne parfaitement. Or, nous le savons, ce secteur rencontre actuellement des difficultés et la Banque nationale suisse a la responsabilité de ne pas faire courir à nos systèmes les mêmes risques que dans les années 1930. Monsieur le président, vous rappellerez à M. Carasso, qui est historien, ce qui s'est passé dans les années 1930 lors de la faillite de la Banque d'escompte de Genève. Les difficultés d'alors pourraient se reproduire aujourd'hui en Suisse, mais ce ne sera heureusement pas le cas, car le Conseil fédéral a pris les bonnes mesures par la voix de son président, Pascal Couchepin, et de sa ministre des finances ad interim, M^{me} Widmer-Schlumpf.

Je rappelle encore que certains Etats européens très endettés et touchés de plein fouet par ce tsunami financier n'ont pas pris ces bonnes mesures, et qu'ils ont éprouvé des difficultés pour trouver les liquidités suffisantes afin de payer leurs fonctionnaires; je pense en particulier au cas de l'Islande. Je me demande si c'est bien cela que certains souhaitent pour la Ville de Genève! Je signale que les mesures prises par la Confédération permettent de fluidifier le marché des prêts interbancaires pour continuer à payer les salaires de notre administration et garder notre économie à flot.

Accepter la motion M-830, c'est contribuer à affaiblir notre économie, Mesdames et Messieurs les motionnaires, et donc jouer avec le salaire des fonctionnaires cantonaux et municipaux. Est-ce bien cela que vous voulez?

Par ailleurs, comme M. Hämmerli l'a très bien rappelé, nos représentants à la BCGe n'ont pas de mandat impératif. Je suis assez à l'aise sur ce point, car j'ai demandé à plusieurs reprises à la commission des finances d'auditionner les deux représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la BCGe ainsi que le directeur de cet établissement au moment de l'examen des comptes ou du budget. On m'a répondu que ce n'était pas intéressant, et qu'on le ferait une autre fois. Je m'étonne que nous n'ayons pas plus de liens avec cette banque cantonale, qui appartient en partie à la Ville de Genève, et que nous n'entretenions pas de contacts plus réguliers avec nos représentants à son conseil d'administration. Ils pourraient pourtant nous faire un résumé de la situation actuelle de l'économie suisse et genevoise.

En définitive, la motion M-830 ne vaut pas mieux, à nos yeux, que les propos que j'ai entendus récemment de la bouche de certains traders de Lehman Brothers, lesquels nous expliquaient que les *subprimes* permettaient une politique sociale très efficace. Selon eux, si des gens qui ont pu bénéficier d'une maison payée et d'autres biens pendant dix ans, alors qu'ils n'en avaient pas les moyens, se retrouvent aujourd'hui à la rue, c'est normal, car ils ont mené la belle vie pendant dix ans. Ces propos sont terriblement populistes et irrationnels, et la motion M-830 ne vaut pas mieux.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne répéterai pas les propos de M. Carasso pour la défense de la motion M-830, mais j'aimerais quand même revenir sur deux ou trois interventions de nos amis de l'Entente. Ceux qui, hier encore, nous parlaient de loi du marché et d'autorégulation du marché sont les mêmes qui n'ont aucun empressement à parler de la crise actuelle et qui ont refusé l'urgence de notre motion hier. Ce sont toujours eux qui, aujourd'hui, nous disent qu'il y a un besoin de régulation et qu'il faut accorder une subvention – car ce n'est rien d'autre que cela – à UBS. Ils nous parlent aussi – on croit rêver! – de «solidarité» interbancaire.

Ce qui gêne la droite, en ce moment, c'est la faillite de ses visions néolibérales. Quant à nous, nous affirmons ce soir que les pouvoirs publics ont le droit d'adopter une politique de protection de leurs institutions bancaires. Pour cette raison, les Verts accepteront la motion M-830.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, les démocrates-chrétiens tiennent à vous dire combien ils comprennent votre peine, après votre déclaration de tout à l'heure. Nous vous avons élu pour que vous puissiez diriger raisonnablement les travaux de notre Conseil, et je reconnais que cette enceinte est souvent pleine de galopines et de galopins qui vous obligent à traiter des sujets dont vous vous seriez probablement passé. Si ces derniers concernent la majorité des citoyens genevois et surtout les plus démunis, cette insistance peut se comprendre. Néanmoins, quand il s'agit de problèmes dépassant les compétences du Conseil municipal, nous pourrions nous en passer. Mais nous sommes en démocratie, heureusement, et l'on peut tout y faire, y compris ce qui est inutile et dont on pourrait s'abstenir.

Le président. Je vous remercie de votre compassion, Monsieur Pattaroni...

M. Robert Pattaroni. Monsieur le président, pour en revenir à la solidarité interbancaire et à la motion M-830, avez-vous eu connaissance d'une décision imminente à propos de ce code de déontologie interbancaire dont il est question ce soir? Je crois savoir que non. Une proposition a-t-elle été faite? A ma connaissance, non. Y a-t-il un projet? A ma connaissance, non. Nous en sommes donc à discuter de principes... D'ailleurs, le motionnaire qui a présenté cet objet tout à l'heure a commencé par parler du problème général, à savoir de la politique du Conseil fédéral et des banques, notamment d'UBS.

La motion M-830 nous donne l'impression que ses auteurs veulent aborder un sujet habituellement traité à l'échelon national, comme s'ils prenaient plaisir à

vouloir en parler au niveau municipal où, de toute façon, nos décisions n'auront pas d'effet. Est-ce sérieux? Il a été dit hier soir, au moment du débat sur l'urgence de la motion M-830, qu'elle concernait tous les citoyens. C'est vrai, mais les personnes lésées par la crise attendent-elles vraiment de nous une prise de position qui les aiderait à résoudre leurs problèmes quotidiens? Je ne le crois pas.

Nous n'avons pas les compétences requises pour débattre d'un tel objet, et cela ne doit donc pas constituer une priorité pour le Conseil municipal. Mais je le répète: nous sommes en démocratie et nous pouvons le faire quand même! Hier soir, les démocrates-chrétiens considéraient que la motion M-830 n'était pas urgente, et même qu'elle n'était pas opportune. Puisque l'urgence a été acceptée par la majorité de ce plénum, nous acceptons donc d'en débattre ce soir, mais nous voterons non pour diverses raisons.

Je reprends l'excellent propos de notre collègue Hämmerli au sujet des mandats des représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration. Nous en avons élu deux à celui de la BCGe, l'un d'A gauche toute! – on peut donc compter sur lui pour défendre les intérêts des plus démunis – et l'autre du Parti radical – on peut donc compter sur lui pour avoir une attitude raisonnable, comme ce parti sait habituellement en faire preuve. Or, dans le cas présent, ces deux représentants nous ont-ils interpellés? Pensez-vous vraiment qu'il serait correct de leur imposer une position sans les avoir entendus préalablement? Pour notre part, quand nous avons des représentants dans un organisme, nous discutons avec eux. S'ils nous disent qu'il serait utile d'intervenir, nous en avertissons le Conseil municipal et nous prenons une décision ensemble. C'est ce dialogue qui permet de prendre la décision la plus opportune et d'aller de l'avant.

Mais revenons-en maintenant au problème qui nous occupe ici. Hier soir, j'ai dit que nous ne disposions pas d'éléments suffisants pour prendre une décision mais, grâce à internet, aux journaux et au téléphone, il a été possible aujourd'hui de faire en peu de temps une synthèse de la situation. C'est ce que certains membres de mon parti et moi-même avons fait, mais je ne développerai pas ce point pour ne pas allonger le débat.

La crise touche la Suisse, comme nous le savons tous. C'est également le cas d'autres pays comme les Etats-Unis, la France, l'Italie, l'Allemagne et même des Etats aussi éloignés que l'Islande. Cela provoque une attitude de repli. Ceux qui sont allés trop loin sont montrés du doigt – c'est normal – mais les autres réagissent aussi à leur manière. Il est vrai – nous l'avons lu dans la presse – qu'un certain nombre de dizaines de milliards de francs ont quitté UBS pour aller ailleurs, la plupart du temps dans des banques suisses ou même genevoises. Au fond, des transferts de ce genre font partie de la libre concurrence, qui n'est pas toujours présentée comme une chose saine – en tout cas dans les milieux proches du Parti socialiste! On peut le comprendre, d'ailleurs, puisque ce système cause parfois des dégâts.

En l'occurrence, le problème dont nous traitons ce soir concerne l'ensemble des banques. Faut-il considérer que l'Etat ne doit rien faire, et tant pis si UBS s'écroule, entraînant des difficultés pour les diverses banques cantonales ou autres? Pour certains, nous pouvons jouer à ce jeu. Cependant, dans tous les pays que je viens d'évoquer, l'Etat a décidé d'intervenir – je songe notamment à M. Sarkozy en France, mais également à des pays encore plus libéraux comme les Etats-Unis. Du côté des autorités fédérales suisses, comme quelqu'un l'a fort opportunément signalé tout à l'heure, on prend aussi des mesures – lentement, parce qu'on est en Suisse, mais on les prend.

Il serait peut-être opportun de se demander s'il ne serait pas bon d'avoir un certain *gentleman's agreement* – je préfère ce terme à d'autres, plus terroristes. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionne habituellement l'économie suisse. A ce sujet, je voudrais dire quelque chose qui aura un certain effet, je crois. J'ai eu l'avantage d'écouter une interview de M. Jean-Pierre Ghelfi, éminent membre du Parti socialiste que je connais depuis très longtemps, qui siégeait à la Commission fédérale des banques et qui est actuellement président de la Banque cantonale de Neuchâtel. Sa réaction, à la lecture de l'article sur le code d'honneur interbancaire proposé par la Banque nationale suisse, a été de dire que cette mesure n'était pas opportune, mais que, si on devait entrer en matière sur un tel code d'honneur, ce serait par rapport à l'ensemble des banques. C'est M. Ghelfi qui a tenu ces propos, et si d'aucuns veulent les entendre je leur en donnerai la référence.

Je pense donc que le Parti socialiste devrait se montrer un peu plus précis sur la finalité de son intervention, afin que nous puissions en parler sérieusement. Si le Conseil municipal devait entrer en matière sur la motion M-830, je pense qu'il serait pour le moins opportun d'en discuter de manière plus approfondie en commission et d'avoir l'obligeance, dans ce cadre, d'entendre les représentants de notre parlement au conseil d'administration de la BCGe. Mais il est aussi possible – et c'est ce que nous proposons – de refuser cette motion à l'issue du débat que nous menons en ce moment.

M^{me} Salika Wenger (AGT). En 1989, à la chute du mur de Berlin, tout le monde a déclaré que c'était la fin de l'Histoire, que tout allait bien et qu'il fallait circuler, car il n'y avait plus rien à voir... On nous a expliqué qu'il fallait tout déréglementer et que la main invisible du marché, tel le Zeus de l'Olympe, s'occuperait de l'humanité et des affaires de notre planète. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à quelque chose de très humain: la cupidité et ses conséquences.

La droite nous explique que la motion M-830 déposée par les socialistes provoquera une crise à Genève. Mais de qui se moque-t-on? Ce ne sont pas les socialistes qui provoqueront la crise, puisqu'elle existe déjà! Contrairement à ce qu'a

dit mon préopinant démocrate-chrétien, il ne me semble pas inopportun de traiter cet objet et de constater que la population genevoise et suisse se demande ce que fait la Confédération avec l'argent des impôts.

Pour l'instant, nous voyons des banques en grande difficulté, car elles ont joué ce qu'elles avaient et ce qu'elles n'avaient pas, en faisant preuve d'un taux d'incompétence assez rare. J'imagine que, dans un autre type d'entreprise ou même de régime, elles auraient eu plus d'ennuis et que leurs responsables ne seraient pas partis avec des parachutes dorés. Et ce serait la faute du Parti socialiste, si la crise arrive? Mais c'est une plaisanterie!

On nous dit que c'est un problème de confiance. Mais plus personne n'a confiance en les banques! Pendant des années, elles nous ont dit qu'elles se chargeaient de tout, elles l'ont fait, et maintenant la planète entière se retrouve dans la panade! Voilà qui nous inspire des doutes sur les compétences de ceux qui nous donnaient de tels conseils. Faut-il évoquer les 25 000 milliards de francs évaporés durant ces quelques mois?

C'est charmant de nous dire que nous ferions mieux de déposer uniquement des motions qui servent à quelque chose et qui aboutissent à de grands résultats – quoique cette assemblée ne m'ait pas habituée à ce genre d'issue... Mais il n'est pas inutile de discuter, me semble-t-il; et surtout, il n'est pas inutile de dire notre révolte! Nous ne sommes pas d'accord d'avoir été plumés une première fois avec les crédits qui nous ont été consentis à des taux usuriers, et une deuxième fois parce qu'il faudrait aider les banques qui ont perdu nos avoirs! Notre réaction me semble la plus légitime, et cela intéresse tout le monde! Pas seulement les citoyens de notre ville!

Oscar Wilde disait que les cyniques sont ceux qui mettent un prix sur tout, mais qui ne connaissent pas la valeur des choses. J'ai un peu l'impression que c'est ce qui se passe, à droite! Cela fait douze ans que j'entends les libéraux dire qu'ils ont l'habitude de gérer l'économie, qu'il faut les laisser faire, car ils en connaissent le fonctionnement. Or, que vois-je, aujourd'hui? Non seulement tout ce qui nous a été expliqué ne fonctionne pas, mais cela a mené l'économie virtuelle – on devrait d'ailleurs s'interroger sur cette virtualité – dans le mur!

Et ce serait la faute de la motion du groupe socialiste de la Ville de Genève? Pourquoi? Parce qu'elle risquerait de provoquer une prise de conscience? Mais c'est bien là ce que j'espère! C'est même pour cela qu'elle existe, cette motion! Pour que chacun se rende compte que nous sommes tous concernés par les décisions prises par la Confédération, et que malgré ce que l'on veut bien nous dire nous en sortirons tous perdants.

Venons-en à ces fameux crédits dont on nous parle avec des périphrases terribles. L'année prochaine, je ne vois pas qui rachètera des actions Lehman Brothers, puisque cette institution bancaire n'existe plus! C'est bien gentil de nous

dire que ces actions ont été regroupées dans un fonds spécial en vue de leur rachat, mais qui sera dupe? C'est une plaisanterie! Personne ne rachètera des actions pourries d'entreprises qui n'existent plus!

Passons maintenant à la virtualité de l'économie. Tout le monde se dit avec stupéfaction, la bouche en cœur: «Mon Dieu, c'est un château de cartes! L'économie virtuelle déborde sur l'économie réelle!» On se moque de nous! Tout le monde sait comment est calculé l'argent – en tout cas, je l'espère – tout le monde sait qu'il s'agit de temps de travail. Cet argent évaporé, c'est celui des travailleurs, des véritables producteurs de richesses. Hier, j'ai entendu M. Barbey, du Parti libéral, nous expliquer qu'il faudrait quand même avoir de la reconnaissance pour ces merveilleuses entreprises qui nous donnent de l'argent, via les impôts. Mais je vais vous donner un bref cours d'économie, Monsieur Barbey. Le capital initial a été accumulé avec la plus-value du travail des travailleurs! Je ne vous apprend rien! Donc, ces fameuses entreprises non seulement ne nous font pas de cadeau, mais elles nous rendent ainsi un tout petit peu de ce qu'elles nous volent régulièrement sur notre travail et notre temps de vie. Alors, quand, en plus, les banques nous «mettent la deuxième couche», vous nous permettrez de dire que cela suffit!

M. Alexis Barbey (L). L'intervention de M^{me} Wenger à l'instant tombe bien, car cela me permettra de rétablir certaines vérités à l'intention du Conseil municipal et des téléspectateurs qui nous écoutent. Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M^{me} Wenger que je partage son analyse sur l'importance de l'événement que fut l'effondrement du mur de Berlin, avec ses conséquences sur la crise bancaire actuelle.

En effet, je crois que le système capitaliste en général ainsi que les Etats et les gouvernements occidentaux, en particulier, ont souffert d'un excès de confiance dû à une absence de rivalité et de concurrence. Or c'est elle qui permet d'avoir des points de repère et d'estimer si l'on va trop loin dans un domaine ou un autre. Ce manque a fait tomber la vigilance du monde occidental, d'où le fait que la chute du mur de Berlin a été un événement majeur dont les conséquences se font ressentir dans de multiples domaines, en particulier dans la crise bancaire actuelle, dont nous sommes tous ensemble les témoins et les victimes.

Je vous demande de transmettre une deuxième remarque à M^{me} Wenger, Monsieur le président – et, sur ce point-là, nous ne sommes pas d'accord. Le problème d'UBS n'est pas genevois, comme elle avait tendance à le dire. Il touche au moins l'ensemble du marché suisse et, très vraisemblablement, cette banque ayant été la première au monde avant cette crise, il touchera également toute la planète.

Il est clair que les mesures de réorganisation qu'UBS est contrainte de prendre suite à ces difficultés touchent d'abord les pays étrangers où elle est implantée

et leurs marchés du travail, cela pour plusieurs raisons. D'abord, UBS applique une sorte de préférence nationale en essayant de maintenir au maximum le marché de l'emploi en Suisse. Ensuite, les activités à risque étaient davantage situées à l'étranger qu'en Suisse, où l'une des activités importantes d'UBS est le prêt aux entreprises, qui n'est pas sujet à des spéculations énormes – c'est plutôt une activité que l'on pourrait qualifier de fonds de portefeuille, qui donne sa crédibilité et sa solidité à cette institution, dont nous souhaitons qu'elle puisse encore s'appuyer sur la confiance du marché suisse pendant cette crise.

Mais j'en reviens plus précisément à la motion M-830 déposée par les socialistes. Il n'y a pas de sujet tabou, soyons clairs, et le fait que l'attitude des banques soit remise en question dans les circonstances actuelles ne nous surprend pas. Cela ne nous fait pas peur, car c'est dans ces moments-là qu'il faut être prêts à justifier le bien-fondé d'un certain nombre d'attitudes, mais également à en dénoncer un certain nombre d'autres. Pour notre part, nous n'irons pas jusqu'à remercier les socialistes d'avoir déposé cette motion, mais aborder ce genre de questions ne nous pose absolument aucun problème.

Le premier point que les libéraux ont à cœur d'aborder une fois de plus, avant la problématique de la crise bancaire que nous vivons actuellement, avant les *sub-primes* et les produits dérivés mal couverts, c'est l'historique de la contribution des banques à l'économie suisse et genevoise pendant des décennies. Je rappelle quand même que le secteur bancaire représente 26% du PNB genevois et plus de 20% du PNB suisse; à ce titre, nous ne pouvons pas oublier que c'est grâce aux banques – et en particulier grâce à la plus grande d'entre elles, à savoir UBS – que nous avons pu assurer le train de vie de l'Etat et financer les subventions et les mesures sociales qu'il a décidées à juste titre au profit des gens les plus démunis. Il faut garder cela en tête et en rester reconnaissants aux banques, au moment même où l'on s'apprête à les critiquer.

En ce qui concerne l'intervention de la Banque nationale suisse, la motion M-830 a quelque chose d'assez sibyllin, quand elle demande de dénoncer le code d'honneur proposé aux banques cantonales. J'aurais aimé que les socialistes précisent ce qu'ils entendent par le terme «code d'honneur», car celui-ci a deux aspects. Le premier a trait au fait que les banques cantonales ont tendance à conserver pour elles-mêmes l'argent que la Banque nationale suisse met à disposition par un accroissement des liquidités, au lieu de le réinjecter dans l'économie. Cette attitude est contraire au but final de la Banque nationale suisse, à savoir garder un marché liquide et maintenir la possibilité de l'accession au crédit pour les entreprises. Naturellement, si les banques ne jouent pas le jeu, tout cet effort de liquéfaction du marché sera vain.

Le deuxième aspect du code d'honneur concerne la reprise des comptes de clients privés, sous gestion de fortune, d'UBS, clients qui désirent retirer leur

argent de cette banque en raison de leur manque de confiance sur la manière dont elle a géré cet argent, ou du manque de visibilité sur les engagements réels du bilan d'UBS par rapport au marché des produits dérivés. Une partie de la clientèle d'UBS, sentant qu'elle court un risque, désire placer son argent dans d'autres établissements – à tort ou à raison, d'ailleurs, et l'on pourrait longuement expliquer pourquoi c'est probablement à tort. Naturellement, les banques cantonales sont sur les rangs – en particulier en ce qui concerne les comptes dits «de taille moyenne», c'est-à-dire inférieurs à 1 million de francs suisses, pour la gestion desquels elles sont particulièrement bien équipées.

Il est clair que ces clients-là ne sont pas les seuls à désirer quitter UBS, mais ceux qui ont des comptes plus importants s'adresseront à des banques qui sont équipées pour servir des clientèles différentes, aux capitaux plus élevés. Parmi ces établissements, il y a les banques privées, mais également bon nombre de banques internationales.

Il convient donc de préciser ce que l'on entend par le terme «code d'honneur», quand on veut le dénoncer. On a tendance à dire aux banques cantonales qu'elles ne doivent pas garder pour elles l'argent que la Banque nationale suisse réinjecte dans le marché, et qu'il faut en faire profiter l'économie. Je suis assez d'accord. Je pense que les banques cantonales devraient en faire bénéficier le marché, puisque telle était l'intention de la Banque nationale suisse.

En ce qui concerne la reprise des comptes des clients d'UBS, je suis beaucoup plus dubitatif. Vous savez comme moi, Mesdames et Messieurs, qu'il règne dans le marché bancaire une concurrence extrêmement féroce. Si vous dites aux banques cantonales qu'elles ne doivent pas se positionner pour récupérer les clients d'UBS, cela revient à dire que ces derniers devront aller directement vers les banques étrangères, puisque ce sont les seules qui restent sur le marché. Voilà qui est problématique. Au contraire, si l'intention des motionnaires est de dire qu'il ne devrait pas y avoir de retenue de la part des banques cantonales à aller démarcher les clients d'UBS désireux de la quitter, cela ne me pose pas de problème éthique, car cela fait partie du jeu normal de la concurrence et je conviens qu'il ne devrait pas être freiné.

Néanmoins, je trouve qu'il y a une certaine faute de goût à inciter ceux qui profitent d'une situation mauvaise à le faire avec encore plus d'acharnement. Je pense que les banques n'ont pas besoin qu'on renforce leur sens de la concurrence et leur goût de l'acquisition de nouveaux clients, surtout à un moment difficile comme celui que nous traversons actuellement. A mon sens, vouer une telle défiance à UBS et encourager les gens à se partager non pas sa dépouille – car elle n'est pas encore morte et ne le sera probablement pas, fort heureusement – mais les morceaux qu'elle est obligée d'abandonner, c'est générateur d'inquiétude et d'insécurité sur le marché plutôt que d'issues possibles à cette crise...

Le président. Il vous reste moins d'une minute de temps de parole, Monsieur Barbey.

M. Alexis Barbey. Je me rassieds donc, et je redemanderai la parole ultérieurement pour la suite de mon intervention.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord répondre à M. Buschbeck – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Tout à l'heure, il nous accusait de soutenir un système qui montrait ses limites et qui était même en faillite. Je rappelle que les prêts interbancaires ne sont rien d'autre qu'un mécanisme de régulation permettant aux banques de respecter une réglementation qui concerne leur ratio de liquidités en fonction de leurs fonds propres. Il ne s'agit aucunement de spéculation ou d'instruments risqués, tout cela est purement technique et permet simplement de «graisser la machine».

Monsieur le président, vous transmettez aussi à M^{me} Wenger, qui voulait nous donner un cours d'économie, que depuis longtemps le capital et le travail ne sont plus dressés l'un contre l'autre. Même la plus petite des entreprises doit avoir accès à un certain capital pour pouvoir assumer notamment les coûts de son fonctionnement. C'est bien là que les banques jouent leur rôle – en tout cas en ce qui concerne la question des liquidités.

J'aimerais encore revenir sur les propos de mon collègue M. Fiumelli. Il est vrai que la motion M-830 n'est basée sur rien, si ce n'est des propos tenus par une personne interviewée dans un journal. Elle n'a donc aucune base légale, mais s'appuie simplement sur quelques paroles que l'on peut soutenir ou pas – et que nous n'approuvons pas forcément.

J'aimerais également mentionner un communiqué de presse du Conseil fédéral daté d'aujourd'hui, qui détaille le train de mesures qu'il entend prendre pour renforcer la protection des déposants et le système financier en général. Dans ce communiqué de presse, le Conseil fédéral parle de la gouvernance d'entreprise et de la politique de rémunération; on ne peut donc en aucun cas prétendre que nos autorités ne se préoccupent pas de cette question.

Enfin, j'aimerais encore dire à M^{me} Wenger que je comprends sa volonté de donner un signal, d'attirer l'attention sur la crise actuelle, mais le monde n'a pas attendu une réaction du Conseil municipal de la Ville de Genève pour s'intéresser à ce problème!

Le président. Merci, Monsieur Baud. Je transmettrai à qui de droit.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais faire quelques commentaires au nom du groupe socialiste après les leçons que la droite entend lui donner. Ma rectification portera sur quatre points.

Premièrement, vous transmettez à M^{me} Fontanet, Monsieur le président, que, si nous ne voulons pas inquiéter les citoyennes et les citoyens de notre canton – et plus particulièrement les petits épargnants – il vaudrait mieux ne pas dire que, si l'UBS coule, la BCGe coulera aussi! Je pense que ce genre de déclaration est de nature à contribuer au climat d'inquiétude que la préopinante libérale entendait diminuer.

Deuxièmement, un préopinant radical – et il n'était pas le seul, mais son cas est emblématique – a estimé que le groupe socialiste avait une attitude populiste en déposant la motion M-830. J'ai déjà entendu ce terme hier, lors de notre débat sur les prestations municipales, et j'aimerais dire au nom de mon groupe qu'il ne faut pas l'utiliser n'importe quand et n'importe comment, car il est grave. Les populismes, quel que soit leur bord politique, ont toujours servi des régimes autoritaires peu respectueux des droits humains – c'est le moins que l'on puisse dire. On peut dire que l'on n'est pas d'accord avec une position politique, mais on ne peut pas toujours attaquer ses adversaires en les accusant de populisme.

Je le répète, c'est un terme grave, dont la signification recouvre des problèmes d'une tout autre nature que celui dont nous traitons ce soir. J'ai encore un très grand respect pour le langage, et les mots ont une signification. Non, ce n'est pas une attitude populiste que celle du Parti socialiste, mais une attitude responsable.

Parler de responsabilité m'amène à m'expliquer sur un autre point. Il est légitime que le Parti socialiste se soit engagé – comme d'autres, d'ailleurs – pour exiger que, quand les pouvoirs publics injectent de l'argent dans le secteur privé, cela s'accompagne de contreparties. Ces dernières ont été demandées notamment par le biais d'une pétition que le Parti socialiste a lancée au niveau suisse. Il est légitime que, lorsque les contribuables – car c'est d'eux que nous parlons – donnent de l'argent aux banques, nous obtenions des milieux bancaires des garanties en contrepartie. Je ne détaillerai pas toutes les mesures à prendre en pareil cas, car nous les connaissons.

Le groupe socialiste a également fait preuve d'une attitude responsable en proposant, au niveau des Chambres fédérales, une série de mesures visant à empêcher le ralentissement économique. Certains disent que le groupe socialiste est irresponsable, parce qu'il ne prendrait pas en compte l'économie... Mais des mesures peuvent être prises, et les socialistes en ont proposé au niveau fédéral: il s'agit notamment de dynamiser l'emploi, d'assainir les bâtiments en matière de dépenses énergétiques – des crédits sont votés dans ce but mais pas mis en œuvre

– de réaliser 23 projets urgents prêts à démarrer pour améliorer les conditions de circulation dans les agglomérations, de stimuler les investissements et de baisser les taux hypothécaires. Ce dernier objectif, évidemment, est très intéressant pour le canton de Genève, qui a un taux important de locataires; mais cette mesure pourrait tout aussi bien intéresser les propriétaires.

Le dernier point que j'aimerais soulever au nom du groupe socialiste concerne le reproche d'agir à la légère qui nous est régulièrement adressé. Eh bien, je citerai Paul Krugman, prix Nobel d'économie en 2008, afin qu'on ne puisse pas nous accuser de mentionner quelqu'un qui n'appartiendrait pas au monde de l'économie. Dans une interview, il a reconnu de manière extrêmement poignante qu'il s'en voulait de ne pas avoir compris combien nous étions à la merci des effets domino de la finance, ajoutant qu'il ne s'était pas rendu compte à quel point ce serait douloureux. On voit bien que les effets de la crise, à terme, ont des effets sur l'emploi et sur l'ensemble de la population. Face à cette situation, nous devons nous montrer responsables et faire des propositions.

Le prix Nobel d'économie Paul Krugman a bien montré que les règles du marché qui, soi-disant, fonctionnaient toutes seules, tout à coup ne marchaient plus et que l'Etat devait alors intervenir dans l'économie bancaire et proposer des mesures de régulation sociale. Or c'est ce que nous faisons à un faible niveau, au Conseil municipal de la Ville de Genève, quand nous garantissons les prestations sociales à l'ensemble de la population. Ce rôle régulateur de l'Etat a été violemment contesté par la droite, ces dernières années, alors qu'elle l'avait reconnu pendant très longtemps, y compris par le biais des organisations syndicales paritaires. Je le répète, même la droite estimait alors que nous avions tout intérêt à collaborer de manière unanime pour garantir l'emploi. Mais, à un moment donné, ce rôle régulateur de l'Etat a été fortement remis en question et les prestations ont été diminuées par la majorité de droite au niveau cantonal.

Qu'on ne nous accuse donc pas de populisme, car nous avons en fait une attitude responsable qui consiste à réaffirmer haut et fort que le rôle régulateur de l'Etat, dans les communes, est important pour gommer autant que faire se peut les inégalités sociales.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Il me semble qu'on a perdu de vue un élément pourtant essentiel: actuellement, la BCGe fait son travail de façon souveraine, alimentant le marché en fonction de son analyse de risques. C'est bien ainsi, et cela doit continuer. Le groupe démocrate-chrétien est donc très fermement engagé en faveur du maintien de l'autonomie de gestion de la BCGe.

Nous ne voterons pas la motion M-830, qui tend à déstabiliser cet acquis de manière quelque peu nébuleuse, car nous pensons que la situation actuelle est la

bonne. Je viens de le dire: la BCGe fait une analyse de risques, et ce n'est en tout cas pas au politique d'intervenir pour l'infléchir d'une manière ou d'une autre. Plus généralement, chers collègues, vous vous doutez bien qu'outre le fait que notre assemblée ne peut évidemment pas donner de mandat aux administrateurs de la BCGe, nous ne souhaitons pas qu'il y ait une intervention politique dans cette institution.

Le président. Monsieur Barbey, je vous donne la parole pour la deuxième et dernière fois.

M. Alexis Barbey (L). A moins que quelqu'un ne me mette en cause, Monsieur le président, auquel cas je me permettrai quand même de répondre! Mais je veux en revenir à mon intervention commencée tout à l'heure et à ce que j'espère être, sinon une démonstration, du moins une explication.

Je disais donc qu'il fallait se rappeler que les bénéfices des banques avaient permis de maintenir certaines activités de l'Etat et de garantir une économie extrêmement forte ces dernières années. Je disais aussi que le code d'honneur dénoncé dans la motion M-830 du groupe socialiste était une notion un peu vague, dont nous ne comprenions pas exactement ce qu'elle signifiait dans ce contexte.

J'en viens maintenant au jugement porté sur les interventions de la Banque nationale suisse et leurs raisons. Le premier considérant de la motion prétend que les 68 milliards de francs d'argent public mis à la disposition d'UBS l'ont été sans garantie ni contrepartie sérieuse. J'aimerais expliquer à ceux qui ne s'en sont pas rendu compte que l'intervention de la Banque nationale suisse se situe en fait à deux niveaux.

Le premier est celui de la fourniture de liquidités au marché, j'en ai largement parlé tout à l'heure. Il me faut encore juste préciser que cet ajout de liquidités est indolore, en ce sens qu'il s'opère par la mise à disposition d'argent, en contrepartie de papiers-valeurs, de la part de la Banque nationale suisse, qui régule ainsi le montant de liquidités à disposition du marché. Lorsque la situation s'améliore, elle rehausse un peu ses exigences de nantissement et réduit ainsi la masse monétaire, donc la circulation monétaire à l'intérieur de l'économie. Cela ne coûte rien, il s'agit simplement d'ouvrir des vannes et de les refermer ensuite; il ne s'agit pas d'un investissement, et cela ne comporte pas de risques autres que la génération potentielle d'inflation. Mais vu l'état actuel de l'économie, nous sommes assez loin d'une situation inflationniste; on peut donc dire que l'ajout de liquidités par la Banque nationale suisse est sans risque.

L'autre volet de son intervention concerne le rachat de papiers-valeurs à UBS et un investissement direct dans cet établissement. Ce dernier, naturellement, comporte un risque, mais il doit être pondéré par le fait que la Banque nationale suisse a acheté des actions UBS à un prix défiant toute concurrence. En effet, l'action UBS valait 60 francs il y a une année environ, elle en vaut 17 ou 18 aujourd'hui. On peut donc penser qu'une bonne partie du risque est déjà pris en compte dans le prix de ces actions et que la banque a peut-être même fait une bonne affaire.

En ce qui concerne le rachat de papiers contaminés par la crise, par les dérivés et par le saucissonnage de ces instruments, là aussi, la Banque nationale suisse les a rachetés à un prix qui défie toute concurrence; mais il y a en plus un rendement minimum garanti sur ces papiers. On ne peut donc pas l'accuser, dans cette affaire, d'avoir agi avec légèreté en utilisant l'argent du contribuable. Je crois que la Banque nationale suisse a pris de très sérieuses garanties pour faire en sorte que, à terme, le coût du sauvetage d'UBS soit très faible – voire nul, ou qu'il se solde même par un bénéfice pour les contribuables.

Par conséquent, quand on dénonce le code d'honneur et que l'on propose aux banques cantonales de tirer parti au maximum de la crise d'UBS pour l'affaiblir encore davantage, on crie haro sur le baudet en choisissant le seul baudet dans lequel la Banque nationale suisse – et donc le contribuable – ait une participation! J'appelle cela se tirer une balle dans le pied, Mesdames et Messieurs. Cela revient à inciter la concurrence à démanteler ou s'attaquer à la seule banque, quasiment, dans laquelle l'Etat a directement une participation. C'est assez étonnant, comme raisonnement!

A ceux qui disent que le système capitaliste est en train de montrer ses limites et que nous assistons au démantèlement d'un système désormais sans valeur, j'aimerais répondre en plusieurs points. Tout d'abord, il est vrai que cette crise bancaire a mis au jour les limites de la compétence de certains intervenants dans le marché, au niveau de la prise en compte et de la surveillance des risques. Elle a également dévoilé un certain goût du lucre abusif qui a conduit ces mêmes intervenants à prendre des décisions inconsidérées. Il ne s'agit pas de chercher des excuses, ni aux personnes, ni au système, mais je pense que prendre conscience de ces faits relève d'un réalisme dont il s'agit de faire preuve.

Cependant, l'intervention de la Banque nationale suisse auprès des banques n'a pas du tout pour but de mettre un terme au système capitaliste, bien au contraire! L'objectif visé consiste à maintenir le système bancaire dans un état de fonctionnement qui lui permette d'être au service de l'économie. Voilà ce que veut la Banque nationale suisse. Il ne s'agit pas de passer d'un système capitaliste à un système étatique, mais de faire en sorte que le système bancaire soit en mesure de fournir ses services.

Naturellement, le rétablissement d'un fonctionnement capitalistique efficient s'accompagnera de quelques cautèles. Je l'ai dit tout à l'heure, il faut empêcher que les abus commis ne se reproduisent, et nous devons trouver le moyen de définir de nouvelles règles pour rétablir la confiance entre l'économie, les épargnants, les contribuables et le système bancaire. En effet, si la confiance fait défaut à l'un de ces échelons, le système ne peut pas fonctionner et tout le monde en paiera le prix.

Telle est donc la conclusion que j'aimerais tirer de ma longue intervention, Mesdames et Messieurs. Je vous prie de m'excuser d'être allé au fond du problème, mais je pense que, dans ce cas, il faut considérer tous les détails du fonctionnement de l'économie et ne pas se contenter de voir les choses à distance. Ce que le groupe libéral reproche à la motion M-830, c'est de vouloir ajouter du désordre au désordre, et d'exciter les vautours qui sont attirés naturellement par le sang dans un système de concurrence saine, mais néanmoins féroce. Cette attitude, nous la dénonçons et nous la condamnons, c'est pourquoi nous n'entrons pas en matière sur cette motion.

Le président. Je salue M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, ancienne conseillère municipale de la Ville de Genève, à la tribune du public. (*Applaudissements.*) J'en profite pour demander aux quelques personnes qui ont vraiment besoin d'entretenir de longues conversations à plusieurs pour élaborer des projets de le faire dans les autres salles prévues à cet effet, à savoir la salle des pas perdus et la salle Nicolas-Bogueret.

M. Grégoire Carasso (S). J'interviens d'abord sur la forme et l'opportunité de ce débat, puisqu'il en a été question non pas dans les propos de mon préopinant libéral, mais essentiellement dans ceux des groupes démocrate-chrétien et radical. Mesdames et Messieurs, si les déclarations du vice-président de la Banque nationale suisse publiées par écrit dans la presse dominicale ne comptent pas, si, comme le préopinant radical nous l'expliquait tout à l'heure, ce n'est que du vent, s'il ne s'agit pas d'un acte politique, je vous donne alors raison. Mais vous me laisserez au moins la possibilité d'avoir un avis divergent et de considérer que la motion M-830 n'est rien d'autre qu'une réponse politique à une déclaration politique, partant du fait que le Conseil municipal a élu deux représentants au sein du conseil d'administration de la BCGe – à moins que certains ne considèrent à nouveau que c'est du vent... Par cet acte politique, je n'entends pas donner un mandat impératif à ces deux représentants, mais répondre à l'acte politique du vice-président de la Banque nationale suisse.

Sur la forme toujours, si 68 milliards de francs d'argent public ne suffisent pas à justifier un débat dans les enceintes démocratiques de notre pays, dans l'absolu

et à quelque niveau institutionnel que ce soit, alors franchement, je me demande bien à quoi ces instances peuvent servir!

Mais j'en viens au fond. Si j'ai bien compris le préopinant libéral, nous avons à peu de choses près la même compréhension du code d'honneur. La Banque nationale suisse et la Confédération n'ont aucune légitimité pour exiger que les seules banques cantonales s'inquiètent de la fuite des clients d'UBS. Car que ferons-nous des clients qui, alarmés par une déclaration aussi ridicule, continueront à fuir vers la banque Raiffeisen ou la banque Migros? Je vous le demande! Cet appel à un code d'honneur est tout simplement un non-sens!

J'ajouterai encore, pour revenir à notre motion et aux propos généraux tenus tout à l'heure sur le plan de sauvetage d'UBS, que les socialistes ont été les premiers, en Suisse et bien au-delà, à appeler de leurs vœux l'élaboration de plans de sauvetage – mais avec des contreparties. Pourquoi? Pour les joies et les plaisirs de la galerie? Non! Simplement parce que, si la place financière et UBS en particulier sont à ce point importantes pour la Suisse, on n'injecte pas 68 milliards de francs d'argent public sans autre, sans essayer de faire en sorte que les causes de la crise ne se reproduisent pas.

Nous demandions plus ou moins quatre contreparties. La première était l'existence de débats publics, mais le Conseil fédéral s'est opposé à consulter les Chambres. Comme en temps de guerre, jusqu'à présent il a procédé par ordonnance. Je suis néanmoins très heureux que, ici et là, quelques bribes de débat aient pu avoir lieu. La deuxième contrepartie requise était que la politique salariale et la logique des bonus – il ne s'agit pas de la défaillance de quelques individus seulement, mais de celle de tout un système – soient remises en question. L'Allemagne l'a fait en prenant le taureau par les cornes. Pour l'instant, le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse et la Commission fédérale des banques ne l'ont pas fait.

La troisième contrepartie, évoquée tout à l'heure par ma collègue socialiste cheffe de groupe, consiste en un plan de relance. Il est clair pour tout le monde que nous sommes au début d'une crise qui se révélera sans aucun doute une grave récession, et nous espérons tous qu'elle sera la plus courte et la moins douloureuse possible. Nous appelons donc à l'élaboration d'un plan de relance économique. La quatrième contrepartie est l'une des premières que les socialistes aient appelées de leurs vœux pour éviter que la crise bancaire ne se prolonge en Suisse: c'est la garantie de l'épargne à 100 000 francs pour tous les gens qui souffrent de cette crise aujourd'hui.

Je ris ouvertement, quand on me dit qu'un texte que j'ai déposé hier à ce sujet trouve réponse ce matin même dans un communiqué de presse du Conseil fédéral. J'en suis très heureux! S'il faut voir là l'influence du groupe socialiste du Conseil municipal de la Ville de Genève, je ne cacherai pas que j'en suis même ravi! Plus sérieusement, sur les quatre conditions que je viens d'évoquer

et que les socialistes ont posées au début de l'été 2008, la garantie de l'épargne à 100 000 francs est la première que le Conseil fédéral ait suivie. J'en appelle à tous ses membres, à la Commission fédérale des banques, à la Banque nationale et aux Chambres, pour que, le jour où on leur octroiera la possibilité d'en débattre, les trois autres contreparties aux 68 milliards de francs d'argent public injectés dans le sauvetage d'UBS soient également adoptées.

Je dirai un dernier mot au sujet des entreprises, puisqu'il en a été longuement question tout à l'heure. L'économie réelle et les travailleurs souffrent, mais c'est aussi le cas des petites et moyennes entreprises (PME) en particulier, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que le trafic des paiements est terriblement ralenti; ensuite, parce que l'accès au crédit est devenu extrêmement difficile. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que UBS a toujours été l'institution bancaire avec laquelle il était le plus difficile de traiter en matière de crédit pour les PME, car celles-ci représentaient l'arrière-ban de l'économie aux yeux des dirigeants de cette banque, plus intéressés au système de bonus mis en place pour remplir leurs poches et celles des partis qui les soutiennent à Berne!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, si le sujet n'était pas aussi important, j'estimerai que la motion M-830 du groupe socialiste est tout simplement ridicule. Malheureusement, aujourd'hui, la situation est difficile pour le monde bancaire et pour l'économie dite réelle.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Carasso qu'il n'y a pas deux mondes – le monde de la finance d'un côté, et le monde réel de l'autre – mais un monde global où tout le monde travaille ensemble. Je ne comprends donc pas le message qu'il vient de donner aux entreprises. En effet, si sa motion, qui tend à fragiliser encore davantage aux yeux du public la situation d'UBS, est acceptée, 14 000 entreprises qui travaillent avec cette banque – notamment en termes de crédit – devront jouer leur survie.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les socialistes, lorsque l'on veut faire de la politique symbolique, il faut assumer le message que l'on envoie. Aujourd'hui, par le biais de la motion M-830, vous envoyez un message de fragilisation. Et vous n'êtes pas autorisés à reprocher au groupe libéral ses commentaires à ce sujet, car nous tenons compte de la réalité économique. M^{me} Fontanet a fait preuve d'une connaissance approfondie de l'implication d'UBS au niveau des autres banques, et notamment de la BCGe. Alors, ne venez pas nous faire la leçon et nous dire que notre déclaration crée la panique!

C'est vous, avec le dépôt de cet objet dont nous traitons depuis le début de cette séance, qui gaspillez le temps du Conseil municipal. C'est à croire que les groupes de l'Alternative n'arrivent pas à faire de la politique municipale, ou

en tout cas ne s'y intéressent pas. Hier, ils ont voulu parler des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées – sujet cantonal – et aujourd'hui d'UBS et de la Banque nationale suisse – sujet fédéral. Ces débats, ce sont vos représentants aux Chambres qui doivent les mener! Ou la gauche fait-elle à ce point mal son travail à Berne que vous deviez prendre le relais au niveau du Conseil municipal? Je le répète, cette problématique ne relève pas de nos compétences.

Je signale à cette assemblée et notamment à la gauche, majoritaire depuis plus de seize ans, que la Ville de Genève – cette commune obèse qui a dépensé plus que n'importe quelle autre municipalité pour mener à bien sa politique – devrait être un peu plus reconnaissante envers ces banques, surtout UBS. Pour cette raison-là également, nous ne devons pas accepter la motion M-830. La situation actuelle est grave. Le milieu bancaire, comme celui de la finance et de l'économie, a besoin de sérénité. Cette motion ne prête pas à rire, car elle est dangereuse et irresponsable, et nous devons la refuser. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, je transmettrai vos propos au groupe socialiste.

M. Olivier Fiumelli (R). J'interviens pour compléter ce que vient de dire mon préopinant libéral. Je signale à M^{me} Valiquer Grecuccio – malheureusement, elle n'est pas présente en ce moment, mais vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – que j'assume le terme de populisme que j'ai employé tout à l'heure, sans y mettre les connotations qu'elle a voulu lui ajouter. Faire preuve de populisme, cela signifie tout simplement caresser le peuple dans le sens du poil. Cela peut être négatif ou positif – en l'occurrence, ici, c'est négatif. La motion M-830 est populiste et erronée. Elle est même bourrée de fautes! Elle parle de quelque chose qui n'existe pas!

Ce code d'honneur qu'il s'agit de dénoncer n'a jamais été proposé officiellement par le vice-président de la Banque nationale suisse, mais il s'agit seulement de propos retranscrits dans une interview. Il est même possible qu'il n'ait pas utilisé ce terme. Cette motion est populiste également parce qu'elle accuse le Conseil fédéral d'avoir mis 68 milliards de francs d'argent public à la disposition d'UBS sans consultation démocratique ni contrepartie sérieuse. Mais il suffit de lire le communiqué du Conseil fédéral déposé ce matin.

J'ai d'ailleurs sous les yeux l'arrêté fédéral relatif au crédit pour la recapitalisation d'UBS: il n'est pas de 68 milliards de francs, mais de 6 milliards de francs. L'argent public qui sera injecté dans UBS ne représente que 6 milliards de francs, et non pas 68 milliards de francs.

Je trouve intéressant de débattre de la politique économique comme a voulu le faire M^{me} Wenger. En effet, il est toujours captivant d'opposer le modèle libéral au modèle socialiste – pour autant qu'il existe encore des pays socialistes... Mais cette motion ne traite pas du tout de cela! Elle est hors sujet et se base sur des faits erronés, c'est pourquoi nous pouvons la qualifier de populiste. Telle est la raison pour laquelle nous nous opposons à son acceptation par le Conseil municipal, qui n'est pas le lieu pour traiter de ces questions. Le Parlement fédéral examinera attentivement le projet du Conseil fédéral, et il discutera vraisemblablement aussi du contre-projet du Parti socialiste. Il y aura un réel débat démocratique là où il doit avoir lieu, c'est-à-dire au Parlement fédéral et non pas ici.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, j'ai demandé la parole, parce que j'ai été mise en cause par M. Fiumelli...

Le président. Il a parlé de vous, Madame Wenger, mais je ne sais pas s'il vous a vraiment mise en cause...

M^{me} Salika Wenger. Absolument! Il m'a prêté des propos que je n'ai pas tenus du tout! Je n'ai pas opposé les systèmes libéral et socialiste, parce que, malheureusement, il n'y a plus d'opposition possible! En effet, nous ne vivons que dans un seul et unique système, qui est celui dont la droite nous explique le fonctionnement depuis des heures. Je dois dire que j'ai énormément d'admiration pour les efforts qu'elle est en train de faire afin de nous démontrer que la crise actuelle n'est pas grave, que tout se passe bien et qu'elle a encore quelques compétences pour la gérer. Cela me fait sourire, vu le problème dont nous sommes en train de traiter.

Quant aux 6 milliards de francs d'argent public – et non pas 68 milliards de francs – injectés en cash par le Conseil fédéral dans le sauvetage d'UBS, je demande: et le reste? Je crois qu'il s'agit de beaucoup plus, n'est-ce pas, Monsieur Fiumelli?

Car nous sommes en train de traiter d'un «tout petit» problème, à savoir du premier tiers de la crise qui se prépare. Et nous l'évoquons déjà au passé, comme si les gouvernements allaient résoudre les difficultés à venir en donnant un petit peu plus d'argent à toutes ces entreprises qui ont joué au Monopoly avec notre argent à nous! Je ne crois pas que nous résoudrons quoi que ce soit ainsi. Pour l'instant, nous ne voyons qu'un tonneau des Danaïdes dans lequel nous injectons énormément d'argent, un argent qui n'existait pas pour le social, la culture, les arts et l'éducation, mais qui apparaît tout à coup pour sauver les banques.

Je le répète, je crois que nous ne traitons ici que l'un des éléments d'une crise à venir, laquelle sera beaucoup plus grave. Je me réjouis de voir cette même droite, dans quelques mois, expliquer avec la même véhémence et la même arrogance qu'aujourd'hui aux personnes qui seront en grande difficulté – le citoyen lambda, les chômeurs, les gens endettés – en quoi elle a très bien géré la situation. Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Wenger? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Le vote de la motion M-830 aura donc lieu à l'appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est acceptée par 36 oui contre 35 non.

Ont voté oui (36):

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Silja Halle (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle

Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande, par l'intermédiaire du Conseil administratif, à ses deux représentants siégeant au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève de s'opposer fermement au «code d'honneur» proposé dimanche 2 novembre 2008 par la Banque nationale suisse aux banques cantonales et visant à limiter la fuite des clients de l'UBS vers les banques cantonales.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 530 000 francs destiné à l'installation provisoire de conteneurs pour l'exploitation de surfaces horticoles en location sises au 30-32, chemin des Marais, à Vessy (propriété de M. Laurent Mange), parcelle N° 10003, feuille N° 56, commune de Veyrier (PR-599 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie les 16 avril et 30 avril 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon et M^{me} Julie de Dardel, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

Préambule

Dans le cadre de la rationalisation de la production horticole, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a loué une partie du centre de production de M. Laurent Mange, sis au chemin des Marais 30, à Vessy. La location a débuté le 1^{er} avril 2007, pour une durée de douze ans, soit jusqu'au 31 mars 2019, période renouvelable tacitement pour une durée de douze mois, d'année en année.

Afin de répondre aux exigences légales de la loi sur le travail, le SEVE a besoin de plusieurs locaux pour maintenir ses collaborateurs sur le site, en toute saison, dès l'installation définitive des cultures à Vessy.

La production horticole du SEVE est répartie historiquement sur deux sites: les centres de production horticole de la Grange et de Beaulieu, dont les locaux sont aujourd'hui obsolètes.

L'installation de Vessy a le mérite de prendre en compte les concepts de gestion et de rationalisation du regroupement de la production horticole, tout en préservant une des missions du SEVE, à savoir la formation des apprentis.

Séance du 16 avril 2008

Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, accompagné de son collaborateur, M. Jim Escher, et de M. Luc-Eric Revilliod, directeur du SEVE par intérim

M. Revilliod explique tout d'abord que la production horticole de la Grange et de Beaulieu est vétuste et coûte cher à l'entretien. Le SEVE cherchait une solu-

¹ «Mémorial 165° année»: Proposition, 4552.

tion depuis longtemps et a eu l'opportunité de bénéficier d'une partie des serres de M. Mange, équipées d'un écran thermique et d'une climatisation par ordinateur. Il a pu louer l'établissement de 5000 m² de serres et de 6000 m² de pleine terre et s'y installer. Ce bâtiment moderne permet de faire de la production intégrée, il présente des avantages ergonomiques pour les travailleurs (plus de châssis) et il permet d'économiser des collaborateurs sur le site (six postes ont été placés dans des parcs).

Cette location s'est faite sur un bail de douze ans, poursuit M. Revilliod. Il a fallu adapter le chauffage et le système qui, maintenant, récupère l'eau de pluie (et quand il ne pleut pas il y a des pompes qui pompent l'eau dans le sol, l'eau des Services industriels de Genève n'est donc pas utilisée). M. Mange assure la surveillance de l'ensemble des établissements les week-ends, ce qui économise les gardes permanentes. Le seul inconvénient que voit M. Revilliod est qu'il n'y a pas du tout de locaux pour loger les jardiniers de la Ville (ni vestiaire, ni réfectoire, ni locaux), ce qui fait l'objet de la demande. Il précise que 18 personnes travaillent sur le site (une dizaine d'horticulteurs, plus les apprentis).

M. Escher montre le site du SEVE au beamer.

M. Meylan ajoute que le principe est très sommaire, avec des conteneurs pour chantier, et cela pour deux raisons: on n'a pas le droit de construire en dur, car la parcelle se trouve en zone agricole, et l'utilisation est pour une durée limitée dans le temps, car on loue le terrain.

Sachant que c'est une équipe importante qui va y travailler toute l'année, cet aménagement est donc indispensable (on ne peut pas revenir en ville pour se doucher, etc.). Il montre le tableau récapitulatif des coûts: le crédit global est d'un demi-million de francs.

Fin de la présentation. Le président invite les commissaires à passer aux questions.

Un commissaire demande en quelle année le contrat de location a été signé. M. Revilliod répond qu'il a été signé le 1^{er} avril 2007.

Sachant que l'exploitation a déjà commencé, le même commissaire demande pourquoi il y avait déjà ce montant au budget 2006.

M. Revilliod répond que les dépenses en location sont faites dès le 1^{er} avril 2007, que l'on a déjà déménagé avec du provisoire en attendant et que la production a commencé au fur et à mesure qu'elle se terminait à l'autre endroit.

Une commissaire demande si le contrat a été établi pour un temps limité et en combien de temps les investissements seront récupérés.

M. Revilliod répond que la location ainsi que les investissements se font sur douze ans.

La même commissaire demande combien la Ville loue ce terrain.

M. Revilliod répond 250 000 francs par année. Il précise qu'il s'agit de 5000 m² de serre et de 6000 m² de pleine terre, avec chauffage et système thermique. Il note que ce n'est pas considéré comme cher.

Une commissaire demande si l'on n'aurait pas pu considérer l'achat de terrain.

M. Revilliod explique que l'on a un établissement aux Bornaches qui sert de pépinière. Il a été envisagé de construire les serres là-bas, mais le problème est que c'est en zone agricole: la Ville n'est pas exploitant agricole et ne peut donc pas y construire. Aujourd'hui, il n'est plus intéressant de chauffer des serres pour y faire des légumes, qui viennent plutôt du Sud. Il a alors été possible de louer des serres à un loyer raisonnable.

Un commissaire ne trouve pas ce crédit modeste, sachant qu'il s'agit de conteneurs de chantier. Il demande si, dans dix ans, les conteneurs seront bons pour la récupération.

M. Meylan répond qu'ils s'entretiennent.

Un commissaire a de la peine à comprendre si tous les aménagements seront détruits en partant ou s'ils resteront au propriétaire. Il demande si ce dernier peut participer aux frais d'investissement.

M. Revilliod rappelle que le propriétaire a installé cet écran thermique alors que le loyer était déjà fixé. Il y a également eu des modifications en profondeur pour le chauffage, qui correspondent à un investissement en notre faveur qui n'est pas intégré dans le loyer. Ils se sont également engagés sur le fait que certains aménagements faits ne vont pas être démolis, mais négociés au moment du départ.

Un commissaire demande combien a coûté cette installation provisoire du 1^{er} avril 2007 jusqu'à aujourd'hui.

M. Revilliod rappelle qu'ils n'ont pas encore tiré les canalisations et que les toilettes sont provisoires. Mais les conteneurs pourraient être les mêmes.

M. Escher signale qu'ils ont une convention avec l'entreprise qui loue les trois conteneurs, de sorte qu'ils ne perdront pas le prix de la location.

Le même commissaire demande s'ils travaillent avec la commune de Veyrier.

M. Revilliod en revient justement. Il explique que les serres sont actuellement entièrement remplies pour couvrir les besoins du SEVE et qu'il sera très difficile d'intégrer une autre commune dans cette production.

Une commissaire demande pourquoi ne pas utiliser de l'énergie solaire pour les serres.

C'est effectivement une possibilité, approuve M. Escher.

M. Meylan craint que cela n'alourdisse considérablement le budget car, à l'échelle industrielle, les montants pour ce genre d'installation sont élevés.

La même commissaire demande si l'on a pensé à une pompe solaire pour pomper de l'eau de la nappe phréatique.

M. Escher n'y a pas pensé.

M. Meylan remarque qu'on a fait des efforts sur plein de bâtiments en ville pour appliquer les concepts de développement durable. Cela n'a pas été prévu dans cette installation car sa durée de vie est limitée et l'amortissement deviendrait difficile (avec déjà 50 francs/m² par mois d'amortissement).

Un commissaire demande s'il ne serait pas plus avantageux d'acheter plutôt que de produire nous-mêmes. Il demande ce que font les autres villes, comme Lausanne.

M. Revilliod répond que toutes les grandes villes de Suisse ont leur propre production et que Lausanne vend la sienne également à l'orée des cimetières.

Plusieurs commissaires sont étonnés de la location élevée du terrain et du manque de précision de la présentation du dossier.

Le président réclame une copie du contrat de bail.

Il met ensuite aux voix l'audition de la personne qui a négocié le contrat de bail. Cette audition est acceptée à l'unanimité.

La proposition de demander au Service des bâtiments une variante concernant les questions d'énergie est acceptée à la majorité.

Séance du 30 avril 2008

Audition de M. Luc-Eric Revilliod, adjoint de direction au SEVE, et de M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

En préambule, M. Kanaan indique tout d'abord qu'il remplace le magistrat, qui n'a pas pu se déplacer à cette séance. Il rappelle que c'est M^{me} Cottu qui, à l'époque, a suivi l'essentiel de ce dossier. La stratégie actuelle consiste à remplacer les infrastructures du SEVE pour libérer les espaces de la Grange et de Beaulieu. Des recherches ont été effectuées pour trouver une nouvelle location. D'après les analyses du service, malgré les coûts qui peuvent paraître éle-

vés, l'emplacement choisi représente une bonne solution. Les infrastructures de la Grange et de Beaulieu étaient extrêmement chères à maintenir. Le système de location du terrain représente une expérience nouvelle. La durée de douze ans permet d'avoir un certain recul, sans pour autant se lier définitivement. Il ajoute que ce budget figure au plan financier d'investissement et était évalué à 800 000 francs au départ. En serrant le budget, il a été possible d'arriver, aujourd'hui, à un montant inférieur. Il insiste sur le fait qu'une décision rapide permettrait de pouvoir passer le plus rapidement possible aux travaux.

Une commissaire remarque que le loyer de 250 000 francs est élevé. Y a-t-il eu des éléments comparatifs? Elle souhaite également savoir ce qu'il en est du concept énergétique.

M. Revilliod répond qu'un projet se prépare au Service de l'énergie pour chauffer le site avec des copeaux de bois. Les nouvelles infrastructures seront plus écologiques que les anciennes situées en ville. En ce qui concerne le loyer, il remarque qu'il a contacté différentes instances pour obtenir un prix de référence sur la location: l'Union maraîchère, la Chambre genevoise immobilière, Agri-genève, le Service cantonal de l'agriculture, l'Office cantonal de la statistique, l'Office fédéral de la statistique et l'Union nationale des paysans. Toutes ces instances ont répondu qu'il n'était pas possible de fournir un prix de référence.

M. Kanaan répète qu'il n'était pas possible d'obtenir ces chiffres. Dès lors, l'analyse s'est portée sur le calcul coûts/bénéfices entre l'option de rénover Beaulieu et la Grange et la solution actuelle.

Un commissaire revient sur la somme de 530 000 francs prévue pour les conteneurs. Il demande pourquoi on construit du provisoire et pas du définitif.

M. Revilliod répond que l'administration dépend ici de la loi sur l'aménagement du territoire. La Ville n'a pas le droit de construire en zone agricole. Il a donc fallu négocier cette solution avec l'Etat, qui a autorisé la Ville à poser des constructions provisoires.

Un commissaire demande si un appel d'offres a eu lieu.

M. Revilliod répond par la négative. La Ville a procédé par contacts personnels, car il s'agit d'un marché complètement bouché.

Discussion de la commission

Un représentant démocrate-chrétien désire auditionner le Service romand de vulgarisation agricole (SRVA) pour comprendre la fixation de ce loyer.

Un représentant des Verts n'est pas sûr que le SRVA accepte de se déplacer. Par ailleurs, il faudrait le mandater et le payer pour qu'il fonctionne comme

expert. La Ville pourrait se départir du contrat au bout de deux ans, mais il faudrait probablement payer une compensation. Il déplore enfin le fait que l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ne soit pas appliqué par la Ville.

Le représentant libéral salue l'honnêteté de la réponse de la Ville, qui a opté pour cette solution car elle était moins chère que la solution antérieure. Il continue d'affirmer que ce prix de location est loin du juste prix. Il regrette, en outre, que l'on demande, une fois de plus, d'avaliser un engagement de la Ville après qu'il a été conclu. Il pense que ces méthodes ne sont pas admissibles et que l'on gaspille trop d'argent. Il propose que la commission fasse un rapport intermédiaire pour permettre au Conseil municipal de voter le financement d'une expertise déterminant quel est le juste prix pour cette location. Il refuse, dans tous les cas, de voter cette proposition dans ces conditions.

Une représentante des Verts partage une grande partie des remarques qui viennent d'être faites. Elle remarque que le contrat de bail est déjà signé et que les personnes travaillent déjà sur place, dans des conditions qui ne sont pas idéales. Elle regrette également que la Ville ne respecte pas les procédures d'appel d'offres. Elle se dit néanmoins opposée à ouvrir un nouveau crédit pour une expertise. Elle pense qu'il est préférable de faire intervenir l'organe de contrôle de gestion.

Une représentante libérale souligne que, d'après le contrat, la Ville est tenue jusqu'au 31 mars 2019, sans qu'une voie de sortie soit prévue préalablement. Le contrat est d'une durée de douze ans, renouvelable ensuite tacitement d'année en année. Dans ces conditions, si la Ville rompt le contrat, elle va devoir payer une indemnité importante. Les dommages que cela entraînerait empireraient la situation actuelle, même si l'on considère que ces 250 000 francs sont excessifs. Elle rappelle, en outre, que cela n'est de loin pas la première fois que les procédures d'appel d'offres ne sont pas respectées par la Ville.

Un représentant libéral rappelle que l'on parle d'une surface assez restreinte, équivalente au tiers de la plaine de Plainpalais. Il faut tirer les leçons de la rue du Stand et il vaudrait mieux intervenir au plus vite dans ce dossier.

Un représentant démocrate-chrétien affirme que, si une erreur a été faite, il est du devoir de la commission de montrer cette défaillance. Entre l'affaire de la rue du Stand, celle du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et d'autres, il y a eu trop souvent de la complaisance. La commission se doit de réagir.

Un représentant des Verts est d'avis que les éléments soulevés par une représentante du Parti libéral sont extrêmement pertinents. Le fait que la Ville est liée pour douze ans lui avait échappé. Il se dit abasourdi par l'amateurisme avec lequel ce contrat a été fait. La Ville se retrouve pieds et poings liés pendant douze ans, sans porte de sortie et sans avoir respecté la procédure AIMP. Il ne peut pas non plus voter cet objet lors de cette séance.

Une représentante socialiste rappelle que la commission est censée voter uniquement la construction des équipements. La question du contrat de bail peut être soulignée dans le rapport pour qu'elle soit ramenée en séance plénière. Elle regrette que d'autres questions n'aient pas été abordées, comme la pose de panneaux solaires.

Un représentant d'A gauche toute! indique que la Ville aurait pu légalement rompre ce contrat pour erreur, crainte fondée ou dol, la première année suivant la signature. Il est de toute façon trop tard. Il se demande ce que font les juristes, qui sont pourtant de plus en plus nombreux dans l'administration. Il lui semble que le couac est vraiment important du point de vue des AIMP. Il regrette également que le Conseil municipal soit considéré comme une chambre d'enregistrement. Malgré tout, il pense qu'il faut voter rapidement ce crédit. Il ne partage pas l'avis du représentant libéral sur le juste prix. Même si M. Mange a fait une bonne affaire, on ne peut pas parler de hold-up.

Une représentante socialiste exprime également un certain malaise. Les employés travaillent dans des conditions difficiles et les procédures n'ont pas été respectées. On ne peut que le déplorer, mais, maintenant que le processus a été engagé, il faut voter ce crédit.

Un représentant des Verts est également d'avis qu'il faut commencer à essayer de faire respecter les procédures AIMP. Il revient sur la position du représentant libéral et s'étonne qu'un libéral s'oppose à la détermination des prix selon l'offre et la demande. On peut reprocher à la Ville de s'être liée pareillement, d'autant qu'à ce prix il n'y aura jamais de repreneur. Cela doit être souligné dans le rapport. Les Verts s'abstiendront pour l'instant. Il lui paraît de bon aloi de réaffecter les terrains libérés en ville à des activités bénéficiant à la population.

Un représentant de l'Union démocratique du centre remarque que la question du bail n'est pas de la responsabilité de la commission, qui doit se prononcer uniquement sur les conteneurs.

Une représentante libérale demande si quelqu'un sait combien coûte actuellement les trois modules loués dans l'attente des nouveaux conteneurs.

Un représentant démocrate-chrétien a posé cette question en commission mais n'a pas obtenu de réponse.

Un représentant libéral est d'avis que voter ce crédit cautionne la décision de contracter ce bail. Les installations solaires sont, quant à elles, amorties sur trente ans, cette question n'est donc plus d'actualité. Il est probable que l'affaire fasse un scandale dans la presse. Il réitère sa proposition de rapport intermédiaire, qui représente une voie de sortie.

Un représentant radical répète qu'il faut distinguer le bail et les 530 000 francs de la demande de crédit. Cette proposition revient à construire une villa de plain-

pied, mais provisoire. Il trouve cela hallucinant. Voter ce crédit cautionne aussi indirectement le bail. Il s'abstiendra donc, pour le moins.

Un représentant libéral relève qu'il ne s'agit pas simplement d'une question d'offre et de demande. Pour les libéraux, les spéculateurs sont les fossoyeurs du marché. Il se dit favorable aux promoteurs, pas à la spéculation.

Une représentante libéral constate que tout le monde s'applique à distinguer le contrat de bail de la proposition. S'il est très difficile de revenir en arrière pour le contrat de location, on peut en revanche proposer au Conseil administratif d'ouvrir un appel d'offres pour les conteneurs, car il s'agit tout de même d'une somme de 530 000 francs. Elle demande si une telle demande est possible à ce stade.

Un représentant des Verts répond par la négative. Pour les constructions, le seuil prévu par les AIMP est fixé à 9 millions de francs.

Le président met aux voix la proposition du commissaire démocrate-chrétien d'auditionner le SRVA.

Cette audition est refusée par 9 non (1 AGT, 1 S, 3 Ve, 2 UDC, 1 R, 1 L) contre 2 oui (DC) et 2 abstentions (1 S, 1 L).

Le président met aux voix la proposition d'un commissaire libéral de faire un rapport intermédiaire sur la proposition PR-599 et de demander de mandater une expertise sur le bail.

Mise aux voix, cette proposition est refusée par 4 non (1 AGT, 2 Ve, 1 S) contre 4 oui (1 L, 1 R, 1 DC, 1 S) et 5 abstentions (2 UDC, 1 L, 1 DC, 1 Ve).

Le président met aux voix la proposition PR-599; elle est refusée par 7 non (2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC, 1 S) et 6 abstentions (1 AGT, 1 L, 3 Ve, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 530 000 francs destiné à l'installation provisoire de conteneurs pour l'exploita-

Proposition: conteneurs pour surfaces horticoles

tion de surfaces horticoles en location sises au 30-32, chemin des Marais, à Vessy (propriété de M. Laurent Mange), parcelle N° 10003, feuille N° 56, commune de Veyrier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 530 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Annexes

- bail à loyer des surfaces horticoles au chemin des Marais
- analyse des possibilités de solutions intégrant davantage les critères écologiques (document élaboré par M^{me} Valeria Cerda, cheffe du Service de l'énergie)
- lettre du 25 avril 2008 de l'Union maraîchère de Genève
- présentation PowerPoint «Serres de Veyrier» consultable sur IntraCM/ Annexes aux propositions et rapports

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DES ESPACES VERTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**V I L L E D E
G E N È V E**BAIL A LOYER****Centre de production horticole
Parcelle n° 10'003 de la commune de Veyrier
Chemin des Marais 30, 1234 Vessy****convenu entre**

Bailleur : Monsieur Laurent MANGE, chemin des Marais 30, 1234 Vessy, propriétaire

Locataire : Ville de Genève
Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)
Case postale 2761
1211 Genève 2

Représenté par : Monsieur Manuel TORNARE, Conseiller administratif
et Madame Yveline COTTU, Chef de service du SEVE

Objet de la location : centre de production horticole comprenant :

serre en verre, 2'000 m² (deux mille mètres carrés)
serre en verre, 3'000 m² (trois mille mètres carrés)
tunnel en plastique, 800 m² (huit cent mètres carrés)
tunnel en plastique, 800 m² (huit cent mètres carrés)
surface pleine terre, 6'100 m² (six mille cent mètres carrés)
surface de stockage, 700 m² (sept cent mètres carrés)

L.M. 

RUE DE LAUSANNE 116 À 122
CASE POSTALE 2761, CH-1211 GENEVE 2
T +41(0)22 418 50 00
F +41(0)22 418 50 01SEVE@VILLE-GE.CH
WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG TRAMS 13-15 (ARRÊT BUTINI)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Destination des locaux : exclusivement professionnelle, pour la production horticole du SEVE, à l'exclusion de tout autre usage.
Le locataire déclare bien connaître les locaux mis à disposition et n'en demande pas une désignation plus complète.

Durée du bail : 144 mois (cent quarante quatre mois)

Début : 01.04.2007 (premier avril deux mille sept)
Fin : 31.03.2020 (trente et un mars deux mille vingt)

Loyer : Le loyer annuel de **250'000 SFR (deux cent cinquante mille francs)** est réputé adapté à l'indice officiel suisse des prix à la consommation au jour de la signature du bail.

Renouvellement et résiliation

Douze mois au minimum au moins avant la fin du bail, les parties doivent s'avertir par écrit de leurs intentions au sujet de sa résiliation ou de son renouvellement; leur silence à cet égard sert d'acquiescement à sa continuation pour une durée de 12 mois, toutes les conditions du présent bail restant en vigueur, et ainsi de suite, d'années en années.

Chauffage et équipement des serres

l'adaptation du chauffage et de l'équipement des serres est à la charge du locataire avec l'accord du bailleur.

Clauses particulières

- a) Le locataire prendra toutes dispositions nécessaires pour que l'exercice de sa profession ne soit la cause d'aucune gêne quelconque pour les immeubles voisins. Le locataire reste seul responsable des demandes de dommages et intérêts ainsi que de toute réclamation pouvant provenir des voisins par suite de négligence de sa part.
- b) Le locataire utilisera ses propres récipients pour procéder à l'évacuation de ses résidus autres que ceux ménagers, conformément à la législation genevoise (L 1 20.01).
- c) Le bailleur s'engage à assurer la surveillance des installations techniques en dehors des heures de travail du SEVE. En cas de nécessité, il avertira la personne de piquet désignée préalablement par le locataire.
- d) Afin de répondre aux exigences de la Loi sur le Travail, le SEVE, en collaboration avec le Service des bâtiments de la Ville de Genève, se chargera des installations suivantes :
 - 3 (trois) containers vestiaires,
 - 2 (deux) containers réfectoire,
 - 1 (un) container bureau,

ainsi que le branchement des eaux usées sur le collecteur communal et l'aménagement d'un parking pour 12 (douze) véhicules.

Sont en outre applicables les articles 19 à 23 des Conditions générales pour locaux commerciaux.

L.T. 

Communications et notifications

Toutes communications et notifications du propriétaire au locataire sont valablement envoyées à l'adresse du Service des espaces verts et de l'environnement, rue de Lausanne 116 à 122, Case postale 2761, 1211 Genève 2.

Toutes communications et notifications du locataire au bailleur concernant l'objet mis à disposition sont adressées à Monsieur Laurent Mange, chemin des Marais 30, 1234 Vessy.

Fait à Genève en 3 exemplaires, le mardi 17 avril 2007

Monsieur Manuel TORNARE



Conseiller administratif

Madame Yveline COTTU



Chef du Service des espaces verts
et de l'environnement

Monsieur Laurent MANGE



Bailleur

Annexe(s) : - Conditions générales pour locaux commerciaux - Edition 1996
(Formule établie par la Société des Régisseurs de Genève)

(Voir sur IntraCM/Annexes aux propositions et rapports)



PR 599 - crédit de 530 000 francs destiné à l'installation provisoire de conteneurs pour l'exploitation de surfaces horticoles en location sises au 30-32, chemin des Marais à Vessy.

Analyse des possibilités de solutions intégrant davantage les critères écologiques.

Elaboré par : Valérie Cerda, cheffe de service
24 avril 2008

1. OBJECTIF

Ce rapport a pour objectif de répondre aux questions de la commission des travaux, selon la demande de son Président M. Lathion du 17 avril 2008, dans le cadre du traitement de la PR 599 – concernant un crédit de 530 000 francs destiné à l'installation provisoire de conteneurs pour l'exploitation de surfaces horticoles en location sises au 30-32, chemin des Marais à Vessy.

Il s'agit en particulier d'analyser les possibilités de solutions intégrant davantage les critères écologiques.

2 CONTEXTE

Cette demande de crédit s'inscrit dans une démarche où le SEVE a du trouver dans une certaine urgence une solution afin de poursuivre ses activités suite à la destruction par un incendie d'une serre de La Grange le 30 septembre 2006, et tenant également compte de l'obsolescence des centres de production horticoles de La Grange et de Beaulieu.

Cet établissement horticole est loué depuis une année environ par le SEVE, qui dispose ainsi de surfaces d'environ 13 000 m² dédiées à la production agricole.

Cette demande de crédit a pour objectif de définir les travaux d'adaptation du site à leur nouvel usage, ainsi que les infrastructures nécessaires à l'accueil du personnel d'exploitation, conformément aux dispositions légales en matière de travail.

Ce projet est piloté par le service des bâtiments, et le service de l'énergie a été consulté pour la mise au point des parties techniques du projet. Ce dernier a d'ores et déjà reçu les autorisations requises par les autorités.

A noter qu'il n'a pas été requis de concept énergétique, compte tenu de la nature et du contexte des travaux.

3 ANALYSE DES ENJEUX ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

D'une manière générale, les centres horticoles sont des sites où les enjeux énergétiques et environnementaux sont élevés, et les possibilités d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles et locales sont nombreuses.

Les besoins principaux en énergie sont par ordre d'importance les besoins:

- en chaleur pour le chauffage des végétaux et des locaux,
- en eau pour l'arrosage et les douches du personnel
- en électricité

En quantité d'énergie, ce sont les besoins en chaleur pour le chauffage des végétaux qui représentent les principaux enjeux, tant d'un point de vue de l'impact sur la qualité de l'air que d'un point de vue financier. Ainsi la consommation de mazout nécessaire à l'exploitation des surfaces horticoles de septembre 2007 à avril 2008 est de **70 000 litres**, soit une dépense d'environ **59 000 francs**.

L'eau est généralement le deuxième poste de dépense compte tenu des besoins d'arrosage. Ce site bénéficie d'ores et déjà d'une installation de récupération de l'eau de pluie, ainsi que d'un puisage dans la nappe phréatique. Ces dispositions permettent finalement de réduire les besoins du site en eau du réseau au strict minimum, à savoir les besoins pour le fonctionnement des locaux, et en particulier des quelques douches équipant les vestiaires.

Les besoins en électricité restent modestes, et concernent principalement l'alimentation des nouveaux conteneurs et de l'éclairage hivernal des serres.

Globalement, les consommations d'électricité et d'eau induites par la mise en place des conteneurs sont estimées à environ 5 000 francs par an.

4 ANALYSE DES POSSIBILITES DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le site présente les principaux potentiels suivants :

Potentiel solaire, sur les toitures des conteneurs.

- **L'exploitation de ce potentiel solaire pour préchauffer l'eau chaude des douches semble difficile.** D'une part parce que les conteneurs sont des éléments préfabriqués sur lesquels il devient vite compliqué et donc cher d'ajouter une installation technique complémentaire. De plus, les besoins d'eau chaude pour les douches restent modestes, et l'investissement devient vite disproportionné.

2 cas ont toutefois été approfondis:

a. possibilités d'une installation solaire thermique souple, de type « camping ». Ce type d'installation pose des problèmes de surchauffe en été lorsque les besoins en eau chaude sont faibles et non continus.

b. possibilités de choisir des conteneurs intégrant déjà une installation solaire thermique :

Les trois conteneurs loués actuellement sont déjà les conteneurs définitifs donc il est compliqué de les modifier pour les équiper de solaire thermique. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé d'exemple de pré équipement standard de solaire thermique ou photovoltaïque sur des conteneurs. Après entretien avec un fournisseur il nous a été indiqué que les conteneurs sont équipés en fonction des besoins des clients et donc fabriqués sur mesure.

- **L'exploitation de ce potentiel solaire pour produire de l'électricité semble à priori plus équilibré économiquement.** Il est en effet envisageable de construire une centrale photovoltaïque de 15 kW sur la pergola prévue dans la présente demande de crédit, comme cela a déjà été réalisé à la buvette de la piscine des Vernets ou à la crèche de Chateaubriand.



Le coût de cette installation est estimé à 180 000 francs, et l'investissement serait rentabilisé sur une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Compte tenu du contexte de location, il convient de considérer le risque de devoir démonter l'installation avant qu'elle n'ait été rentabilisée, ainsi que celui de ne pas pouvoir répondre aux obligations contractuelles définies par le contrat de revente de l'électricité produite à SIG sur une durée de 20 ans.

Quant à la solution d'autoconsommer l'électricité produite, elle est encore moins favorable d'un point de vue de son équilibre économique.

5 CONCLUSION

Les enjeux énergétiques associés à l'installation des 5 conteneurs, objet de la présente demande de crédit restent minimes.

Le site loué valorise particulièrement bien la ressource en eau et permet de réduire les besoins en eau du réseau au strict minimum.

Un potentiel solaire intéressant existe, mais son exploitation par la mise en œuvre d'une installation solaire thermique ou photovoltaïque rencontre des contraintes non négligeables.

Enfin les principaux enjeux énergétiques concernent les besoins en énergies de chauffage des surfaces horticoles. Ces dernières sont chauffées par une installation de chauffage existante et fonctionnant au mazout. Ces différents éléments sont loués par la Ville et ne font pas partie du périmètre d'intervention (le chauffage des conteneurs est assuré par des radiateurs électriques pouvant être couplés à une détection de présence pour gérer l'occupation des vestiaires).

Il conviendra par conséquent de mettre en perspective des solutions de substitution du mazout, par exemple par un concept le bois déchets, déchets végétaux-gaz, lors du renouvellement de la chaufferie, à l'instar de ce qui aura pu être mis au point aux Conservatoire et Jardin Botaniques, ainsi qu'aux serres Bornaches. Il conviendra également le moment venu de considérer notre relation contractuelle avec le propriétaire.

A ce sujet, nous préconisons de renforcer la collaboration avec le SEVE, initiée avec Mme COTTU, afin de développer une stratégie énergétique et environnementale sur l'ensemble des centres horticoles.

25/04 2008 VEN 09:52 [N] TX/XX 7538 [0001]



Monsieur
Luc Revillod
Chef de Service Ad interim
SEV
FAX :022 418 50 01

Carouge, le 25 avril 2008

Valeur locative des serres et tunnels maraichers

Cher Monsieur,

Suite à votre demande relative à l'objet mentionné en exergue, je ne peux que vous confirmer ce qui a été dit au téléphone, à savoir qu'il n'existe pas de références en la matière.

Les quelques cas connus de location sur Genève se font de gré à gré selon les intérêts des uns et des autres et bien évidemment les conditions y relatives restent confidentielles.

Désolé de ne pouvoir vous en dire plus.

Avec mes meilleures salutations

Jacques Blondin

Directeur Général de l'UMG

UNION MARAICHÈRE
DE GENEVE

16, rue Blavignac
Case postale 1255
CH-1227 Carouge

Tél. +41 22 827 40 00
Fax +41 22 827 40 19
E-mail: umg@umg.ch

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord vous dire que la proposition PR-599 a été rédigée à la fin du mandat de l'excellente cheffe de service que fut M^{me} Cottu. Je fais amende honorable et je reconnais – car c'est à moi d'assumer cela au niveau politique et administratif – que la proposition soumise à l'époque au Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux comportait certaines erreurs et imprécisions que nous avons essayé de rectifier. Je vous prie donc d'accepter les excuses conjointes du magistrat qui vous parle et du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Cela dit, nul n'est parfait et nous avons corrigé le tir depuis lors. A l'époque, nous avons dû transformer les Bornaches. Je signale à ceux qui ne sont pas forcément spécialisés dans la gestion des espaces verts qu'il s'agit d'un terrain que la Ville possède depuis très longtemps à Perly-Certoux, où se trouvent une pépinière et des locaux du SEVE aussi bien administratifs et techniques que destinés au personnel. M. Rossetti, mon prédécesseur – mais c'était déjà le cas à l'époque de Guy-Olivier Segond – avait envisagé d'agrandir les Bornaches. Quand je suis arrivé à l'exécutif, en 1999, on m'a soumis cette proposition et j'ai souhaité y apporter quelques modifications. Mais la législature précédente a été marquée par une petite crise financière, et il était exclu que je puisse proposer l'agrandissement des Bornaches et l'aménagement de nouveaux locaux au Conseil municipal: cela aurait coûté entre 6 et 8 millions de francs, et le Conseil aurait refusé. Ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui siégeaient déjà dans cette enceinte lors de la législature précédente peuvent le confirmer.

Je rappelle également que les installations horticoles que la Ville possède à Beaulieu, sur la rive droite, ou à La Grange, sur la rive gauche, sont maintenant obsolètes. A La Grange – mon collègue Paganì pourra vous parler mieux que moi de la transformation du site et des bâtisses qu'il abrite, notamment de l'Orangerie que nous améliorons en vue de la rendre beaucoup plus performante au niveau théâtral – il était exclu de transformer le site horticole, cela aurait coûté trop cher, là aussi, et nous n'aurions pas respecté les dispositions testamentaires de William Favre et la configuration des lieux.

A Beaulieu, sur la rive droite, cela aurait également coûté trop cher, et d'ailleurs nous avons d'autres ambitions pour ce site. J'ouvre une petite parenthèse pour signaler que j'ai exigé le maintien des serres accessibles à la population. Mais que fallait-il faire? A un moment donné, non sans précipitation peut-être – d'où les lacunes que je viens de mentionner dans la première proposition soumise au Conseil municipal – nous avons dû trouver rapidement une solution de rechange.

C'est pour cette raison que, avec M^{me} Cottu et son adjoint M. Revilliod, nous avons essayé de trouver des terrains à louer sur le territoire du canton de Genève,

afin de pouvoir faire face. Il n'y en avait pas beaucoup! La proposition des terrains de Vessy nous a donc été soumise et, contrairement à ce que prétendent certains, nous avons demandé si le coût de la location était concurrentiel par rapport au reste de la Suisse. Il me semble que Luc Revilliod est tout de même quelqu'un qui connaît bien son métier. A ma demande, il a obtenu des associations et groupements qui louent ce genre de lieux en général la garantie que cette location était tout à fait concurrentielle et adaptée aux prix genevois. Je signale au passage que la zone agricole genevoise étant limitée, cela augmente les coûts de location.

Si j'en crois la page 7 du rapport PR-599 A, certains commissaires ont affirmé que nous ne respectons pas les procédures établies par l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Comme il y avait un doute, au nom du Conseil administratif et de mon département, j'ai demandé un avis de droit à M^e Bellanger. Certains d'entre vous l'ont certainement lu, Mesdames et Messieurs: cet avis de droit confirme que nous ne transgressons absolument pas l'AIMP. Telle est la réponse apportée par M^e Bellanger. Or il me semble que tout le monde reconnaît qu'il est vraiment le spécialiste en la matière et que nous pouvons lui faire confiance.

Malgré cette réponse, certains sceptiques ont continué à critiquer ce projet. Que faut-il faire pour les satisfaire? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les avantages de la location de l'établissement de Vessy sont les suivants: centralisation du système de production, établissement clefs en mains avec utilisation immédiate, comme je viens de le dire... C'est tout de même un avantage, et la commission du personnel du SEVE, présente dans mon bureau pas plus tard qu'il y a une semaine, était très déterminée à vouloir faire comprendre au Conseil municipal – mais sans chantage – que cette location était nécessaire et utile.

Je continue la liste des avantages: réaffectation de six postes pour l'entretien des parcs, suppression des coûts d'entretien d'ouvrages obsolètes, rationalisation du matériel, gestion climatique précise – il s'agit de serres très sophistiquées, en adéquation avec les exigences d'Agenda 21 – automatisation de la production, rationalisation de la consommation d'eau et économie de chauffage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, généralisation de la production intégrée – tout cela en lien avec l'Agenda 21 – meilleure qualité des plantes produites... La semaine dernière toujours, la commission du personnel du SEVE me confirmait que les plantes étaient de bonne qualité grâce à la location de ce lieu. Je continue l'énumération de ses avantages: santé au travail, meilleure ergonomie, formation des apprentis aux techniques modernes, surveillance les jours de congé effectuée par le propriétaire, restitution de 10 000 m² d'espaces verts à Beaulieu et mise à disposition des locaux, restitution de 4000 m² d'espaces verts au parc La Grange et affectation de l'Orangerie en théâtre estival – je l'ai dit tout à l'heure – pour le plus grand plaisir de mon collègue Patrice Mugny.

Certes, il y a aussi des inconvénients, soyons justes: il faut donc mentionner l'investissement en équipements, ainsi que l'aménagement de vestiaires et de locaux de stockage. Mais les conteneurs que nous proposons d'installer par le biais de la proposition PR-599 permettront une amélioration notable des conditions de travail du personnel, avec des toilettes pour les femmes et pour les hommes – des toilettes épicènes, comme je l'ai dit en commission. Cette amélioration est de plus en plus demandée par le personnel du SEVE, car de nombreux sites genevois comme le parc des Bastions ne répondent pas encore aux exigences légales en la matière.

En conclusion, je pense qu'il est encore possible d'ergoter, malgré toutes les réponses que le Conseil administratif a apportées pour réparer les imprécisions de la proposition initiale, que j'assume. Mais, à un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Ces conteneurs sont nécessaires! Je rappelle au passage que la transformation des Bornaches, à laquelle nous avons renoncé, aurait coûté encore beaucoup plus cher. Je crois qu'il faut avoir cela à l'esprit.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).

Nous nous trouvons face à une situation qui est de toute façon établie, puisque le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a déjà pris des décisions à cet égard. Je dirai que l'affaire est close, même si elle provoque encore un certain malaise. C'est certainement pour cette raison que M. Tornare a pris la parole en premier, afin de nous expliquer les motivations de ces décisions. Je signale au passage que le vote de la commission des travaux sur la proposition PR-599 s'est avéré presque unanimement négatif du côté de l'Entente, avec abstention de la gauche. Cela montre bien qu'il y a un malaise!

Certes, nous avons reçu une documentation très abondante pour justifier la prise de position du département de M. Tornare. Mais la commission s'est trouvée face à un véritable dilemme: elle pouvait accepter ou refuser la location de 5000 m² de serres et de 6000 m² de pleine terre à 250 000 francs par année, avec un bail de douze ans, location accordée à un individu sans appel d'offres public et pour laquelle il a été impossible de calculer un prix de référence, voire d'obtenir des normes de comparaison. Eh bien, la commission a choisi de refuser la proposition du Conseil administratif, désireuse d'exprimer ainsi un mouvement de mauvaise humeur.

Si nous voulons n'être qu'une chambre d'enregistrement des décisions de l'exécutif, nous n'avons qu'à voter toutes les propositions qu'il nous soumet. Dans le cas présent, nous avons été mis devant le fait accompli. Que pouvons-nous faire, maintenant? Les jeux sont faits! Mais je répète que l'Entente a refusé la proposition PR-599 car elle estimait que le dossier présenté par le Conseil administratif n'était pas satisfaisant.

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). Chers collègues, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport PR-599 A, cette demande de crédit du Conseil administratif a été refusée en commission des travaux par sept non et six abstentions.

Avant tout, il faut noter que l'objectif de la proposition PR-599 consiste à aménager un espace de confort pour les employés du SEVE qui travaillent sur le site de Vessy. En lisant le rapport, vous avez sans doute ressenti le malaise profond de la commission face à cette proposition. Ses débats ont tourné presque uniquement autour de la présentation formelle du projet, bâclée selon certains commissaires. Mais nous avons aussi discuté de la manière floue dont l'administration a passé le contrat de bail avec le propriétaire de la parcelle de Vessy, comme l'a dit le président de la commission.

Pour conclure, alors que je rédigeais mon rapport, je me suis rendu sur le site de Vessy, afin de me rendre compte *de visu* de la situation. Je vous l'affirme en mon âme et conscience, chers collègues: les employés du SEVE n'y travaillent pas dans des conditions optimales, dignes de la Ville de Genève.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-599 dont nous débattons aujourd'hui consiste à nous demander un investissement de 530 000 francs pour l'installation de six conteneurs qui devraient rester en place pendant au moins dix ans. A ce prix, certains se construisent une maison en dur sur leur terrain! Oui, Monsieur le magistrat, c'est vrai! Vous n'avez qu'à faire un simple calcul en tenant compte du mètre cube SIA à 560 ou 600 francs, et vous verrez! Le montant qui nous est demandé dans cette proposition est tout simplement démesuré.

Bien sûr, il est souhaitable que le personnel travaille dans des conditions normales. Mais la location d'installations et d'une surface qui représente le tiers de la plaine de Plainpalais pour un montant de 250 000 francs par an implique que le propriétaire, pour obtenir 250 000 francs, devrait placer 3,8 millions de francs à 6%. Faites le calcul, Monsieur le magistrat!

Je vous rappelle que le terrain agricole oscille entre 8 et 10 francs le m² au maximum, à la vente, ce qui veut dire que nous pourrions acheter ce terrain pour 130 000 francs. Avec l'investissement nécessaire, cela ne ferait pas plus de 1 million de francs. Aujourd'hui, nous produisons 400 000 plantes à 3 francs, ce qui fait 1,2 million de francs. Nous avons 18 salariés, à un prix moyen de 100 000 francs par poste, plus l'investissement de 500 000 francs et les frais d'installation qui nous sont demandés aujourd'hui. Or avec la location à 250 000 francs, le prix de revient des fleurs sera tout simplement doublé!

Par conséquent, Monsieur Tornare, vous auriez meilleur temps d'abandonner votre projet et d'acheter des fleurs aux horticulteurs du canton, ils seront tous très contents d'avoir la Ville pour cliente! Cela nous coûterait en tout cas beaucoup moins cher. Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral n'entend pas voter cette proposition. En ce qui concerne la location des terrains, le mal est fait, puisque vous avez déjà mis à exécution votre décision, mais on ne m'a toujours pas répondu au sujet du coût de l'annulation du bail. Trouvez une autre solution! Louer des installations, d'accord, mais vous octroyer un demi-million de francs pour ce projet-là, jamais!

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne reviendrai pas sur les démonstrations et autres calculs de mon estimé collègue Queloz. Je rappelle que la proposition PR-599 demande l'achat de matériel, en fonction d'une situation qui est analysée dans le texte de présentation. J'avais d'ailleurs signalé en commission que c'est bien cela qui nous intéressait dans le cas présent, et non la question de la location du terrain. Dans le cas d'espèce – et cela a été relevé par le rapporteur, et c'est tout à fait juste – il s'agit aujourd'hui de donner des conditions de travail acceptables aux collaborateurs du SEVE; ils sont quand même dix-huit sur place, à Vessy!

Les conteneurs qu'il est prévu d'installer pourront être déplacés ultérieurement, si nécessaire – il faudra évidemment y amener l'eau, mais ces travaux sont compris dans les 530 000 francs demandés ici. Nous devons respecter les normes établies par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), or je pense que tel n'est pas le cas actuellement. C'est la raison pour laquelle la proposition PR-599 nous est soumise. Je fais abstraction des conditions de location du terrain – ou de l'achat mais, de toute façon, il est loué maintenant. J'insiste: les collaborateurs de la Ville de Genève doivent travailler dans des conditions adéquates, qui répondent aux normes en vigueur. Contrairement à sa position en commission, l'Union démocratique du centre votera la proposition PR-599 tout à l'heure.

Le président. Je salue à la tribune du public M. Dominique Louis, chef du protocole adjoint du Canton de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Louis Fazio (S). Même si la proposition PR-599 était mal ficelée au départ, suite aux éclaircissements donnés par M. Tornare auprès des membres de la commission des travaux et devant ce plénum ce soir, le groupe socialiste la votera. En effet, il nous semble primordial de répondre aux exigences légales de

la loi sur le travail vis-à-vis des collaborateurs du SEVE travaillant sur le site de Vessy. Nous ne voulons pas attendre une pétition de ce même personnel demandant un audit sur ses conditions de travail, comme cela s'est déjà produit ailleurs. Mieux vaut prendre maintenant, pour un montant de 530 000 francs, des mesures que nous serons de toute façon obligés d'adopter une fois ou l'autre.

M. Guy Dossan (R). Comme en commission, le groupe radical refusera la proposition PR-599. Notre position a été très bien défendue par M. Lathion, président de la commission des travaux, ainsi que par M. Queloz. Nous ne sommes pas du tout opposés aux travaux demandés eux-mêmes, mais nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont ce projet a été ficelé.

Les excuses du magistrat sont pathétiques et très belles, on a presque la larme à l'œil en les écoutant! Mais si nous cédonc cette fois, Monsieur le maire, vous pourrez ensuite faire la même chose avec n'importe quelle proposition, continuer à nous envoyer des demandes de crédits qui nous mettront devant le fait accompli et ensuite vous excuser patement... Le Conseil municipal n'aura plus, alors, qu'à faire le béni-oui-oui et à se dire qu'il faut voter ce qui est demandé, au motif que le personnel n'est pas bien traité.

Eh bien, non, Monsieur le maire! Certes, nous devons répondre aux besoins du personnel, mais nous sommes aussi en droit d'attendre que les propositions du Conseil administratif nous soient soumises de manière correcte, et non pas suivies d'un tas de réponses qui viennent après coup, une fois que l'exécutif s'est aperçu que la commission a mal réagi devant un projet mal conçu. Je pense que le Conseil municipal a droit à un peu plus de sérieux, quand on veut lui faire passer certaines pilules... C'en est une, de pilule à avaler, que ces 530 000 francs pour des conteneurs que nous devrons peut-être démolir dans douze ans, parce que nous serons fâchés avec le propriétaire du terrain et qu'il ne voudra plus nous le louer à 250 000 francs – quoique, à ce prix-là, je serais étonné qu'il ne le veuille plus... Mais on peut quand même avoir des doutes.

Nous voulons évidemment que le personnel soit traité selon les normes actuellement en vigueur mais, pour éviter de créer un précédent, nous ne voterons pas ce crédit. Si d'aventure il n'était pas accepté par la majorité du Conseil municipal, je suis sûr que le magistrat a dans ses cassettes personnelles l'argent nécessaire pour payer l'installation de ces conteneurs.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, les discussions de la commission des travaux sur la proposition PR-599, au mois d'avril 2008 – c'est en effet un objet qui date un peu – se sont essentiellement focalisées sur les conditions du bail pour la location du terrain, plus que sur son équipement. Cette proposi-

tion demande de dépenser 530 000 francs pour des conteneurs provisoires. Mais ce qui n'a pas du tout plu à la commission des travaux, c'est de se retrouver mise devant le fait accompli en découvrant le montant du bail. En l'occurrence, il s'agit d'un bail à 3 millions de francs sur douze ans, à savoir 250 000 francs par année, sans les charges.

Comme le signale à juste titre l'excellent rapport de M. de Kalbermatten, on nous a précisé que la Ville avait procédé par contacts personnels pour essayer de trouver ces terrains, le SEVE jugeant – un peu hâtivement – qu'il s'agissait d'un marché complètement fermé. Là est probablement le nœud qui a crispé la commission des travaux lors de ses discussions. Nous avons découvert que seuls deux maraîchers propriétaires – je ne leur adresse aucun reproche, il faut que cela soit clair – avaient fait une offre qui a pu être prise en considération par le SEVE dans l'attribution du bail. Voilà ce qui nous a déçu: un marché de gré à gré pour 3 millions de francs! Il n'est pas courant que des montants pareils se négocient de la sorte, et c'est pour cette raison que la commission des travaux a tiqué.

A ce moment-là, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a requis un avis de droit auprès d'une prestigieuse étude d'avocat genevoise, qui a conclu que les procédures AIMP ne s'appliquaient pas dans ce cas de figure. Pour ma part, je n'ai pas les mêmes moyens que la Ville de Genève et j'ai donc simplement téléphoné à la juriste de la Centrale commune d'achats de l'Etat, qui m'a confirmé que les procédures AIMP ne s'appliquaient pas. Cette démarche ne m'a coûté que 20 centimes... et c'est moi qui les ai payés! Nous devons donc prendre acte que l'hypothèse émise par la commission n'avait pas lieu d'être et que la Ville a agi tout à fait correctement.

Pour mémoire, je rappelle que l'AIMP fixe des seuils au-delà desquels certaines procédures doivent être adoptées. Prenons un exemple: une collectivité publique veut faire construire un bâtiment, elle contacte un bureau d'architecte qui fait les études de base; en dessous de 150 000 francs, elle peut mandater de gré à gré. Evidemment, cela ne s'applique pas pour les particuliers. Entre 150 000 et 200 000 francs, il faut procéder par invitation; au-delà, les procédures sont très ouvertes.

Or les chiffres annoncés en commission nous portaient à croire qu'il fallait une procédure ouverte. Je m'empresse de préciser que les seuils sont des montants à caractère obligatoire dès qu'ils sont atteints; en revanche, rien n'empêche de faire une procédure ouverte pour des montants de 30 000, 40 000 ou 50 000 francs! L'intérêt, dans ce cas, consiste dans le fait que l'appel d'offres est public et publié dans la *Feuille d'avis officielle*, et que les réponses seront plus nombreuses, l'objectif étant de faire jouer la concurrence pour obtenir de bons prix.

Dans le cas présent, rien n'obligeait la Ville à procéder ainsi, je le répète. Mais sur le plan éthique de la bonne gouvernance et de la bonne gestion, il aurait été

souhaitable d'ouvrir ce marché à d'autres proposants que les deux personnes qui ont répondu...

Dans cette affaire, les Verts sont divisés: les uns refuseront la proposition PR-599 car, comme je l'ai dit, elle repose sur des bases fragiles peu convaincantes; les autres l'accepteront, en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel du SEVE, qui ne sont pas excellentes. Des collègues se sont rendus sur place et ont pu constater qu'elles n'étaient ni souhaitables ni acceptables. Le groupe des Verts aura donc la liberté de vote sur cet objet. Je termine en disant que ce même groupe a été soumis à des pressions que je qualifierai d'incroyables: on nous a parlé de déclaration de guerre si nous nous opposions à ce projet – ce qui n'est pas pour me surprendre, la proposition étant ambiguë et mal ficelée.

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, deux questions se posaient à propos de la proposition PR-599: le respect de l'AIMP et le problème du contrat de bail avec M. Mange. La commission des travaux était dans le doute concernant l'applicabilité de l'AIMP, dans le cas précis. M. Tornare a levé le doute en demandant à M^e Bellanger un avis de droit, mais je constate que celui-ci a été rendu le 28 mai 2008, alors que la commission s'était exprimée sur la proposition PR-599 le 30 avril. Je prends acte de cet avis de droit, que je contesterai moins que celui de M. Rouiller dans un autre domaine.

En ce qui concerne le contrat de bail avec M. Mange, nous nous sommes aperçus – et j'avais soulevé le problème en commission – que nous n'étions plus dans les délais pour le dénoncer. En effet, nous l'avions dépassé d'environ une année au moment du vote de la commission sur la proposition PR-599. Auparavant, nous aurions peut-être pu résilier ce contrat pour erreur, crainte fondée ou dol. Là aussi, nous avons dû admettre que la commission des travaux et le Conseil municipal ne pourraient pas faire grand-chose. Mais ladite commission a quand même voulu montrer qu'elle n'était pas une simple chambre d'enregistrement, qu'elle examinait les points de droit et les points financiers sous tous les angles. C'est pourquoi elle a finalement émis un vote négatif le 30 avril. Néanmoins, mes préopinants ayant signalé que les différents partis ont quelque peu modifié leur point de vue sur cet objet, le vote de tout à l'heure ne sera pas le même.

J'aimerais encore aborder deux points. Il semble que M. Mange ait fait une bonne affaire mais, comme je l'ai dit en commission, on ne peut pas parler de «hold-up», comme certains ont voulu le faire. M. Mange s'en tire bien, avec ce contrat, mais il était malheureusement le seul candidat pour fournir ce genre de prestations! Enfin, nous aimerions rappeler que la commission du personnel du SEVE est favorable à la proposition PR-599, car elle attend avec impatience la réalisation des travaux prévus. Nous devons tenir compte de cet avis. Compte

tenu de tous ces éléments, le groupe A gauche toute! aura la liberté de vote sur la proposition PR-599.

M. Manuel Tornare, maire. J'aimerais quand même dire à l'ancien excellent président du Conseil municipal Guy Dossan que, à l'époque, j'avais eu le feu vert du Conseil administratif pour signer le bail! Je n'essaie pas de me réfugier derrière d'anciens collègues ou un conseiller administratif toujours en charge, simplement, le Conseil administratif a le droit de signer ce genre de baux. Mais ce n'est pas là-dessus que nous vous demandons de voter ce soir, vous l'avez reconnu, Mesdames et Messieurs. M. Wisard a évoqué le montant de 3 millions de francs pour la location sur douze ans, mais ce n'est pas cette somme-là qu'il s'agit de voter.

Quant à l'AIMP, il est peut-être vrai que dix avis de juristes équivalent à dix conclusions différentes – on l'a dit hier soir au sujet des prestations municipales – mais M^e Bellanger est un excellent avocat, relativement bon marché pour les prestations qu'il nous fournit. Je lui fais de la publicité gratuite!

Monsieur Dossan, depuis 1999 que je siége au Conseil administratif, je n'ai pas souvent eu à présenter des excuses au Conseil municipal. Cela signifie que, en amont comme en aval, les projets proposés par mon département ont généralement été excellents et bien ficelés. J'en rends grâce à mes collaboratrices et à mes collaborateurs.

Mais l'inverse peut arriver. Dans le cas présent, il y avait un certain ras-le-bol au sein du SEVE, ce que je comprends vu les conditions de travail dans ce service. Je déplore l'absence de confort subie par le personnel du SEVE; il suffit d'aller voir les locaux du parc La Grange, que je citais tout à l'heure, pour constater que ce sont des conditions dignes d'Emile Zola, d'Eugène Sue et de Jules Vallès! Il n'est pas normal que le personnel doive travailler ainsi. Nous engageons de plus en plus de femmes au SEVE, et il n'y a même pas de locaux – douches et toilettes – qui leur soient réservés. C'est contraire aux normes de l'OCIRT, évidemment!

Dans le cas présent, nous avons peut-être agi avec précipitation, je le reconnais – c'est pour cela que j'ai adressé mes excuses au Conseil municipal – mais j'ai rectifié le tir après coup. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de reconnaître l'honnêteté du conseiller administratif – en l'occurrence maire cette année – qui vous parle ce soir. Ras-le-bol des lenteurs, beaucoup de fonctionnaires nous le disent!

Je n'entrerai pas dans le détail des calculs de M. Queloz, car nous n'étions déjà pas d'accord en ce qui concerne les tuyaux des cimetières, et nous irons

peut-être régler le problème devant une fondue. Mais je trouve inutile de perdre du temps en se lançant dans des calculs dignes de ceux que j'ai entendus tout à l'heure à propos de la Banque nationale suisse, d'UBS et de la Banque cantonale de Genève.

Quant au représentant radical qui me dit que je pourrais prendre l'argent nécessaire pour l'installation des conteneurs dans mes cassettes personnelles, je lui réponds que la commission sociale et de la jeunesse a pu constater l'autre jour en toute transparence ce que je faisais de ces sommes, pour le plus grand bien du tissu associatif genevois. Cela m'a même permis de sauver une association présente hier soir à la tribune du public – elle, au moins, elle reconnaît le bien-fondé de ma manière d'utiliser mes cassettes de magistrat! Par conséquent, je n'ai pas d'argent pour les conteneurs de Vessy.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, tout en vous présentant mes excuses réitérées, je vous demande encore une fois d'accepter la proposition PR-599 pour le plus grand bien des employées et des employés du SEVE. Quant aux déclarations de guerre, Monsieur Wisard, si vraiment une telle menace vous a été adressée, je vous prie de nous en excuser, car tel n'était en tout cas pas l'objectif visé.

Le président. Vous voulez la parole, Monsieur Queloz? Vous n'avez tout de même pas été mis en cause par la fondue!

M. Georges Queloz (L). D'entrée de cause, j'ai dit que la proposition PR-599 concernait l'achat de ces conteneurs, et je n'ai pas contesté le droit du Conseil administratif de signer le contrat de location du terrain. Cela relève de vos compétences, Monsieur le maire – d'ailleurs, telle est bien la raison pour laquelle ce bail a une durée de douze ans, nous nous en sommes rendu compte!

Il n'en demeure pas moins – et c'est ce que j'ai essayé de vous faire comprendre, mais apparemment vous refusez de m'entendre – que vous avez fait la preuve que vous ne vous préoccupez nullement du prix de revient des fleurs que vous cultivez. Vous hochez la tête, Monsieur le maire? Vous vous demandez ce que cela peut bien faire? Eh bien, vous avez démontré une fois de plus que la privatisation est dans l'intérêt général!

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Queloz, vous souvenez-vous des contrats de culture, qui étaient externalisés? Vous savez combien cela coûtait à la Ville de Genève! Or qui a supprimé les contrats de culture? Votre serviteur!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Valiquer Grecuccio? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Le vote des conclusions de la commission aura donc lieu à l'appel nominal.

Deuxième débat

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées par 38 oui contre 30 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (30):

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Silja Halle (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S),

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

M. Jean-Louis Fazio (S). Monsieur le président, je demande le troisième débat.

Le président. Etes-vous suivi par le tiers de cette assemblée au moins, Monsieur Fazio?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (32 oui et 32 non).

Le président. Le troisième débat sur cet objet aura lieu tout à l'heure, après la pause dînatoire.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2298
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2298
3. Questions orales	2299
4. Motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M ^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire» (M-830).	2305
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 530 000 francs destiné à l'installation provisoire de conteneurs pour l'exploitation de surfaces horticoles en location sises au 30-32, chemin des Marais, à Vessy (propriété de M. Laurent Mange), parcelle N°10003, feuille N°56, commune de Veyrier (PR-599 A)	2329
6. Propositions des conseillers municipaux	2357
7. Interpellations	2357
8. Questions écrites	2358

La mémorialiste:
Marguerite Conus